



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

www.csrdsn.qc.ca

PLAN ANNUEL

RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE 2017-2018



ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

DOCUMENT OFFICIEL

Adopté par le conseil des commissaires lors de la séance du
24 janvier 2017



AGIR
POUR
réussir

Table des matières

Introduction	3
Primaire	5
Écoles primaires	6
Secteur 1	7
Secteur 2	13
Secteur 3	15
Secteur 4	18
Secteur 5	20
Secteur Argenteuil	26
Secondaire	30
Écoles secondaires.....	31
Bassin d'alimentation des écoles secondaires 2017-2018	35
Prévisions des effectifs élèves	36
Provenance des élèves 2016-2017 – École alternative de la Fourmilière	42
Provenance des élèves 2016-2017 – Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	43
Annexe A – Extraits de la loi sur l'instruction publique	44
Annexe B – Cadre de réalisation du PARC	48
Annexe C – Synthèse des modifications	51

PLAN ANNUEL DE RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE 2017-2018

La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) dessert un territoire de près de 2 005 km² qui regroupe 15 villes et municipalités. En 2015-2016, la CSRDN a accueilli environ 21 329 élèves en formation générale des jeunes. Pour l'année scolaire 2016-2017, la CSRDN accueille près de 21 827 élèves au secteur des jeunes.

Le plan annuel de répartition de la clientèle (PARC) 2017-2018 se veut un document résumant les principaux enjeux quant à l'organisation scolaire des 43 écoles primaires, des 9 écoles secondaires et de l'école ayant un mandat régional pour desservir la clientèle spécialisée du territoire. Par ailleurs, ce plan doit maximiser l'utilisation de tous les locaux et permettre à chaque établissement scolaire de réaliser pleinement sa mission, dans le respect des priorités établies par les autorités scolaires.

Le PARC a été préparé à partir des plus récentes statistiques publiées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) le 17 mars 2016 et interprétées par le Service de l'organisation scolaire et du transport (SOST).

L'ouverture de deux nouvelles écoles primaires annoncée au PARC 2016-2017 se concrétisera. La nouvelle école primaire de Saint-Colomban et la nouvelle école de Mirabel accueilleront leurs premiers élèves pour la rentrée 2017-2018. L'ajout de ces deux nouvelles écoles demandera une réorganisation des bassins de certaines écoles des secteurs concernés et permettra de rééquilibrer la clientèle des écoles environnantes.

La construction de la nouvelle école primaire de Saint-Hippolyte devrait ouvrir ses portes pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Par ailleurs, dans le cadre du PQI 2017-2027, une demande d'ajout d'espace au primaire, en l'occurrence une nouvelle école dans le secteur 3 - Saint-Jérôme / Saint-Antoine (Secteur 3), a été soumise au MEES.

Au printemps 2016, des rencontres se sont tenues avec les directions des écoles primaires et secondaires où des enjeux ont été identifiés. Des pistes de solution ont été présentées, notamment, la modification du bassin d'alimentation de certaines écoles et le déplacement temporaire de certains groupes d'élèves. Ces pistes seront validées et bonifiées par les groupes consultés. Vous trouverez à l'annexe B, l'échéancier du cadre de réalisation du PARC 2017-2018 mentionnant la date de la consultation.

Il est important de noter que le PARC a été préparé à partir des plus récentes statistiques publiées par le MEES et interprétées par le Service de l'organisation scolaire et du transport. Étant donné que les statistiques du MEES sont par secteur, certains facteurs difficiles à prévoir peuvent influencer les données par école et ainsi modifier nos prévisions.

D'autre part, le Service de l'organisation scolaire et du transport travaille en étroite collaboration avec les villes et les municipalités afin de tenir compte des projets d'urbanisme à venir en lien avec les travaux du PARC.

Advenant un débordement imprévu dans une école du secteur, voici ce qui sera priorisé :

- Optimisation de l'utilisation des locaux prévus à d'autres fins tels que le local informatique, les locaux du service de garde, la bibliothèque et autres;
- Déplacement de groupes d'élèves du préscolaire dans une école environnante selon la disponibilité.

A handwritten signature in purple ink that reads "François Landry".

François Landry, directeur
Service de l'organisation scolaire et du transport



Écoles primaires

La commission scolaire regroupe 43 écoles primaires couvrant ainsi le territoire de 15 villes et municipalités et répartis dans six secteurs administratifs.

Les écoles situées dans le secteur 1 (6 écoles primaires) :

- les écoles des Hautbois, à l'Orée-des-Bois, de la Volière et la nouvelle école Saint-Colomban à Saint-Colomban;
- l'école Sainte-Anne à Mirabel (Saint-Canut);
- l'école Mer-et-Monde à Mirabel (Mirabel-en-Haut).

Les écoles situées dans le secteur 2 (8 écoles primaires) :

- les écoles De La Durantaye, Prévost, Mariboisé, Bellefeuille, de l'Envolée, de la Source et aux Couleurs-du-Savoir à Saint-Jérôme;
- l'école alternative de la Fourmière (*programme alternatif*) à Saint-Jérôme.

Les écoles situées dans le secteur 3 (6 écoles primaires) :

- les écoles Dubois, Notre-Dame, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph, de l'Horizon-Soleil, Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus à Saint-Jérôme.

Les écoles situées dans le secteur 4 (11 écoles primaires) :

- les écoles Sainte-Paule, Sacré-Cœur et Sans-Frontières à Saint-Jérôme;
- les écoles Jean-Moreau, du Joli-Bois et du Grand-Héron à Sainte-Sophie;
- les écoles Val-des-Monts, des Falaises et du Champ-Fleuri à Prévost;
- l'école des Hauteurs et la nouvelle école Saint-Hippolyte (à venir) à Saint-Hippolyte.

Les écoles situées dans le secteur 5 (4 écoles primaires) :

- les écoles aux Quatre-Vents, à l'Unisson, de la Croisée-des-Champs et la nouvelle école de Mirabel à Mirabel (Saint-Janvier).

Les écoles situées dans le secteur Argenteuil (8 écoles primaires) :

- l'école Saint-André à Saint-André-d'Argenteuil;
- les écoles l'Oasis, Saint-Alexandre et Saint-Julien à Lachute;
- les écoles Saint-Philippe et Bouchard à Brownsburg-Chatham;
- l'école Saint-Hermas à Mirabel (Saint-Hermas);
- l'école Dansereau / Saint-Martin à Grenville.

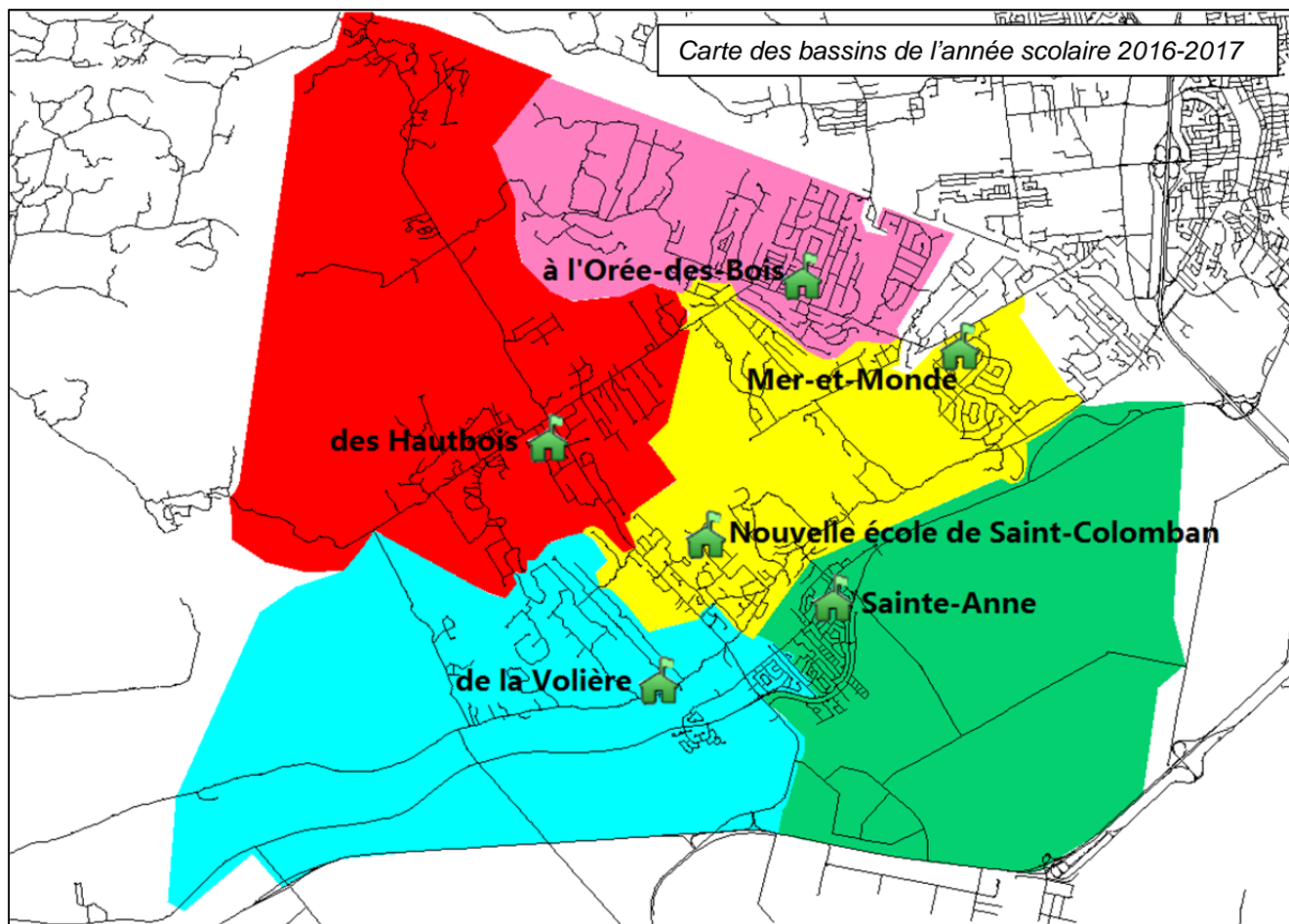
L'école offrant un mandat régional (EHDAA):

- l'école de l'Horizon-Soleil à Saint-Jérôme.

Secteur 1

Situé dans les villes de Saint-Colomban et Mirabel (secteur Saint-Canut et Mirabel-en-Haut), le secteur 1 regroupe 6 écoles primaires :

- les écoles des Hautbois, à l'Orée-des-Bois, de la Volière et la nouvelle école de Saint-Colomban à Saint-Colomban;
- l'école Sainte-Anne à Mirabel (Saint-Canut);
- l'école Mer-et-Monde à Mirabel (Mirabel-en-Haut).



Faits saillants

Entre 2017 et 2020, la clientèle globale du secteur 1 augmentera de 117 groupes à 126 groupes. L'ouverture de la nouvelle école primaire de Saint-Colomban en 2017-2018, entraînera le redécoupage de l'aire de desserte des écoles de la Volière, Mer-et-Monde et des Hautbois, et permettra de rééquilibrer la clientèle localisée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Colomban et Mirabel. Avec l'arrivée de cette nouvelle construction, la capacité d'accueil globale du secteur passe de 115 à 136 locaux.

De plus, certains types de clientèle EHDAA sont pondérés a priori lorsqu'ils sont intégrés en classe ordinaire. Cette mesure a pour effet de diminuer le nombre d'élèves par groupe. Dans ce secteur, 34 élèves sont pondérés a priori, générant ainsi un besoin supplémentaire de 91 places/élèves.

Prévisions du Service de l'organisation scolaire et du transport

Secteur 1 – Bilan de l'évolution de la clientèle de la CSRDN pour chaque groupe-école

Secteur 1	Capacité d'accueil selon les règles du MEES	Capacité fonctionnelle	2015-2016	2016-2017	Locaux de classes (besoins)			
					2017-2018	2018-2019	2019-2020	Écart (Entre 2017 et la capacité fonctionnelle)
des Hautbois	15	15	16	16	18	19	21	-3
Sainte-Anne	28	29	24	26*	24	25	26	5
Mer-et-Monde	28	29	29	31	30	32	32	-1
à l'Orée-des-Bois	21	23	21	22**	21	23	23	2
de la Volière	23	23	24	24	24	24	24	-1
Nouvelle école de Saint-Colomban	***21	***21						
Total	115	119	114	119	117	123	126	

*Inclus les élèves transférés de la Volière

**Inclus les élèves transférés de des Hautbois

***La nouvelle école de Saint-Colomban n'est pas comptabilisée dans le total de la capacité d'accueil du secteur

Nombre d'élèves en choix d'école et en transfert administratif

Secteur 1 - Choix d'école et transfert administratif

Secteur 1	Choix d'école		Transfert administratif	
	Interne	Externe	Interne	Externe
des Hautbois	9	4	1	24
Sainte-Anne	14	3	18	
Mer-et-Monde	3	16		5
à l'Orée-des-Bois	6	5	26	
de la Volière	3	4		18
Total	35	32	45	47

Ouverture de la nouvelle école primaire de Saint-Colomban

PRIMAIRE

OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-COLOMBAN

Création de l'aire de desserte de la nouvelle école en modifiant l'aire de desserte des écoles de la Volière, Mer-et-Monde et des Hautbois.



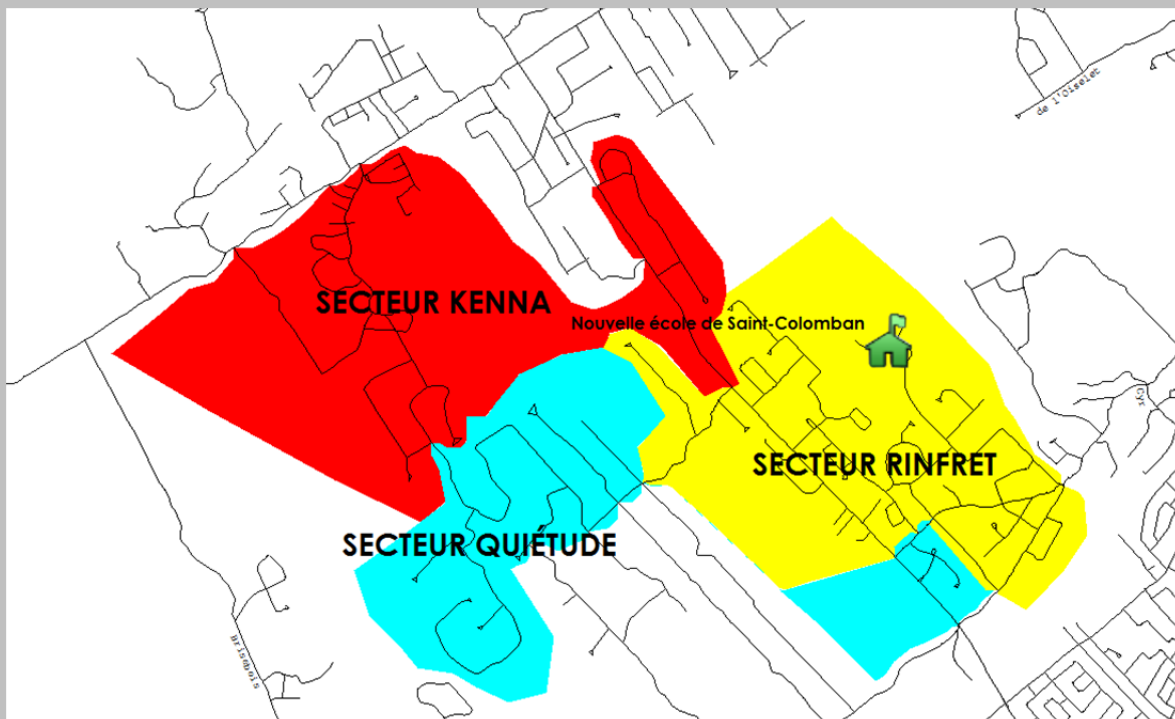
Localisation des élèves du **SECTEUR RINFRET** en provenance de l'école Mer-et-Monde vers la nouvelle école de Saint-Colomban.



Localisation des élèves du **SECTEUR QUIÉTUDE** en provenance de l'école de la Volière vers la nouvelle école de Saint-Colomban.



Localisation des élèves du **SECTEUR KENNA** en provenance de l'école des Hautbois vers la nouvelle école de Saint-Colomban.



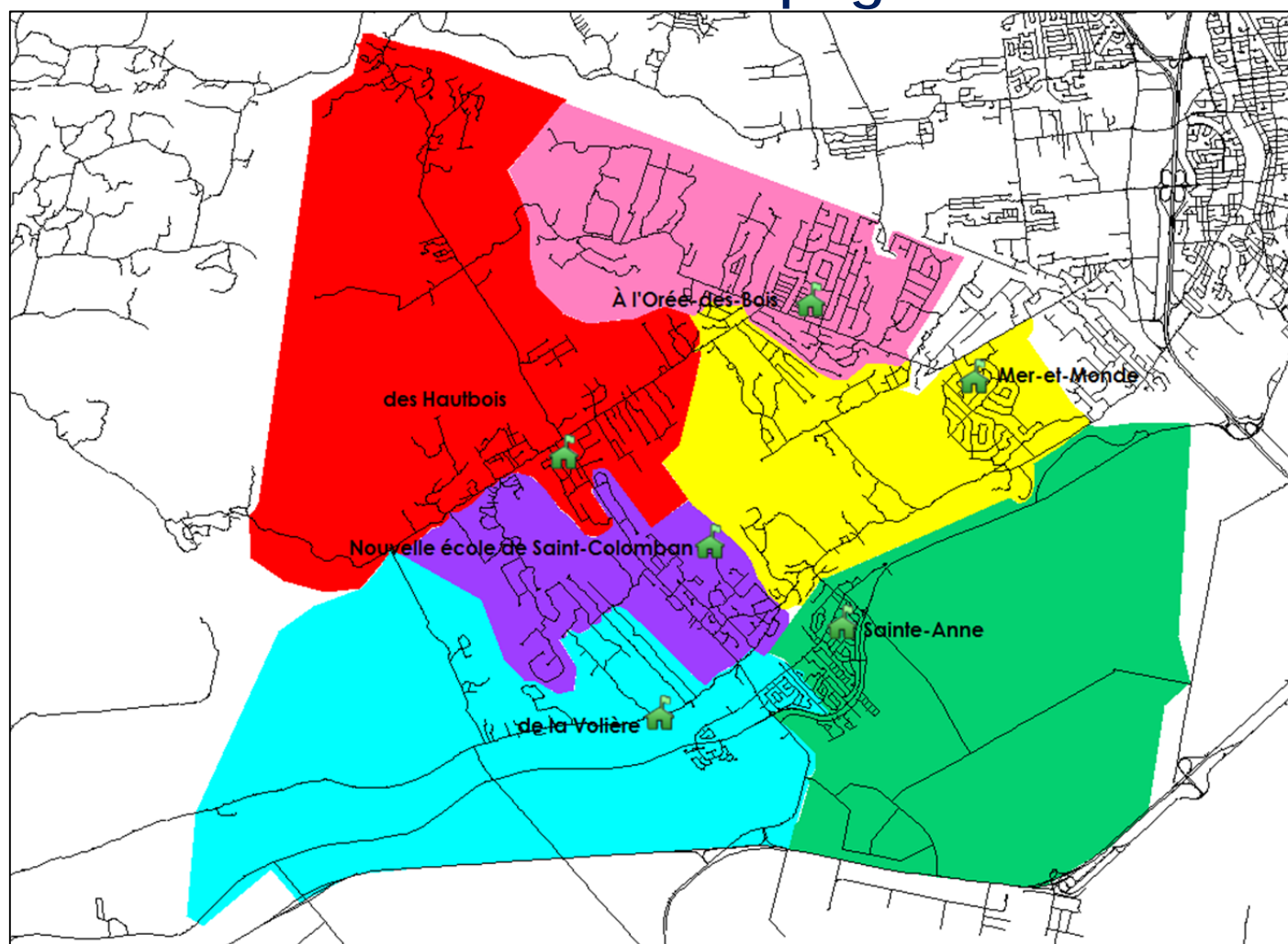
Différentes hypothèses d'ajout d'espace pour ce secteur sont actuellement à l'étude.

SECONDAIRE

Les élèves qui habitent le bassin de la nouvelle école de Saint-Colomban fréquenteront l'école polyvalente Saint-Jérôme.

L'élève appartenant à l'un des secteurs touchés par le redécoupage (secteur Rinfret ou Kenna) fréquentant déjà l'école secondaire Frenette pourra choisir de s'inscrire à son école secondaire de bassin soit l'école polyvalente Saint-Jérôme ou de poursuivre sa scolarisation à l'école secondaire Frenette.

Secteur 1-Nouveau découpage



RUES	GENRES	MUNICIPALITÉS	NUMÉROS CIVIQUES	Origine	Destination
10 ^e Avenue du Lac-Capri	avenue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
1 ^{re} Avenue du Lac-Capri	avenue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
2 ^e Avenue du Lac-Capri	avenue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
3 ^e Avenue du Lac-Capri	avenue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
6 ^e Avenue du Lac-Capri	avenue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
7 ^e Avenue du Lac-Capri	avenue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
8 ^e Avenue du Lac-Capri	avenue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
9 ^e Avenue du Lac-Capri	avenue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
De Grenoble	rue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
De l'Adamas	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
De l'Adret	rue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
De l'Église	montée	Saint-Colomban	26 à 266 / 23 à 269	Mer-et-Monde - Des Hautbois - De la Volière	Nouvelle école
De l'Église	montée	Saint-Colomban	274 et plus / 275 et plus	Des Hautbois	Des Hautbois

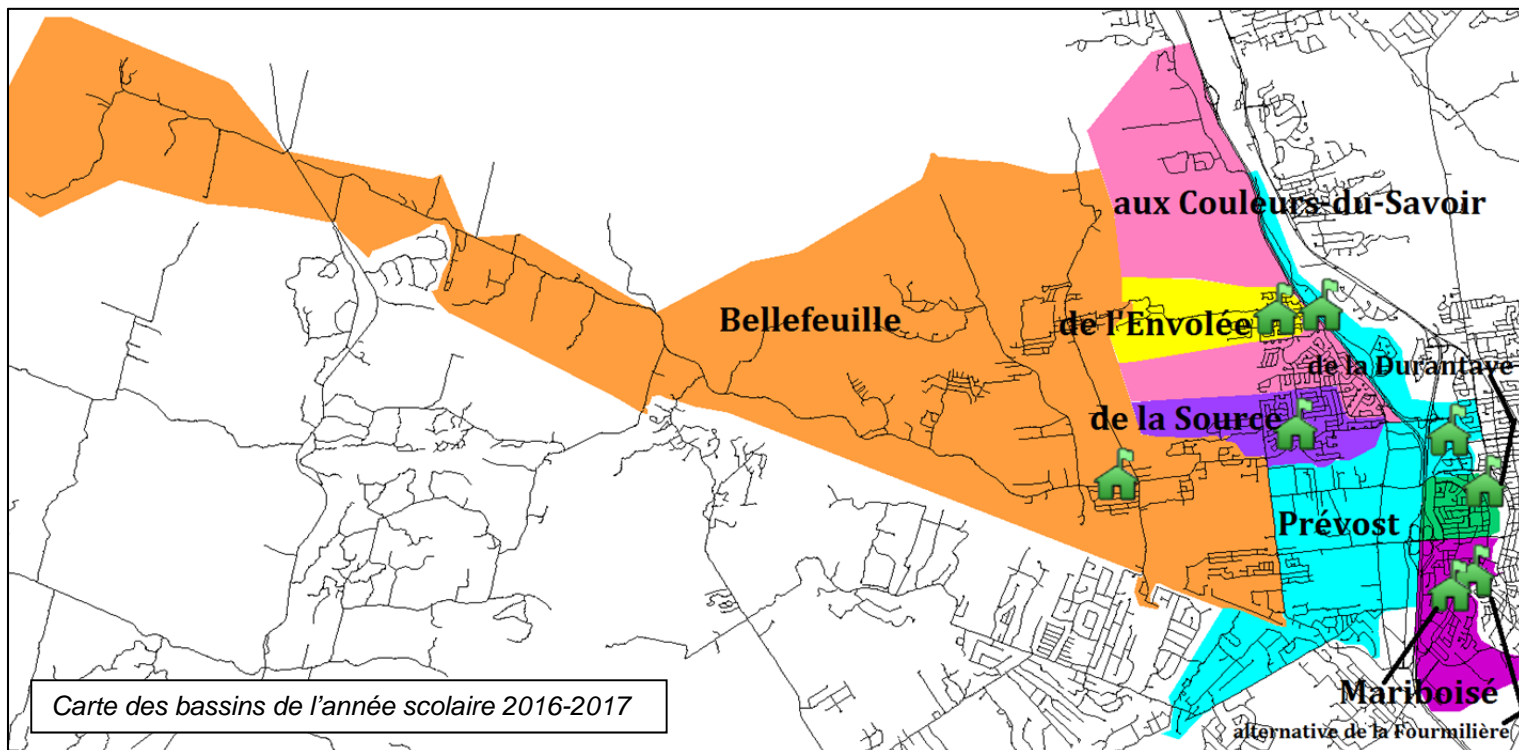
De l'Émeraude	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
De l'Opale	croissant	Saint-Colomban		De la Volière	Nouvelle école
De la Capricieuse	rue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
De la Halte	rue	Saint-Colomban		De la Volière	Nouvelle école
De la Paix	rue	Saint-Colomban		De la Volière	Nouvelle école
De la Plénitude	rue	Saint-Colomban		De la Volière	Nouvelle école
De la Quiétude	rue	Saint-Colomban		De la Volière	Nouvelle école
De la Rivière-du-Nord	chemin	Saint-Colomban	362 à 416 / 359 à 417	Mer-et-Monde	Nouvelle école
De la Rivière-du-Nord	chemin	Saint-Colomban	356 et moins / 355 et moins	Mer-et-Monde	Mer-et-Monde
De la Rochelle	rue	Saint-Colomban		De la Volière	Nouvelle école
De la Rochelière	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde - De la Volière	Nouvelle école
De la Topaze	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
De la Tourmaline	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
De Limoilou	rue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
De Marseille	rue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
Des Agrégats	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Des Améthystes	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Des Jaspes	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Des Patriotes	rue	Saint-Colomban	204 et plus / 203 et plus	De la Volière	Nouvelle école
Des Patriotes	rue	Saint-Colomban	202 et moins / 201 et moins	De la Volière	De la Volière
Des Pignons	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Des Sables	rue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
Desjardins	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde - De la Volière	Nouvelle école
Downing	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Du Boisé	rue	Saint-Colomban	214 et plus / 215 et plus	De la Volière	Nouvelle école
Du Boisé	rue	Saint-Colomban	210 et moins / 211 et moins	De la Volière	De la Volière
Du Boisé-Vermont	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Du Cap	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Du Cristal	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Du Grenat	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Du Havre	rue	Saint-Colomban	228 et plus / 233 et plus	De la Volière - Des Hautbois	Nouvelle école
Du Havre	rue	Saint-Colomban	219 et moins / 224 et moins	De la Volière	De la Volière
Du Lac-Rinfret	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Du Parc	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Du Péridot	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Du Rubis	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Du Saphir	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Ernest	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Grande Allée	rue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
Hélène	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Jetté	rue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école

Kenna	rue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
Louis	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Lyne	rue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
Mathieu	rue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
Montcalm	rue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
Pelletier	rue	Saint-Colomban		Des Hautbois	Nouvelle école
Pigeon	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Potier	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Rachel	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Raoul	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Richard	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école
Rita	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde - De la Volière	Nouvelle école
Robin	rue	Saint-Colomban		Mer-et-Monde	Nouvelle école

Secteur 2

Situé dans la Ville de Saint-Jérôme, le secteur 2 regroupe 8 écoles primaires :

- Les écoles De La Durantaye, Prévost, Mariboisé, Bellefeuille, de l'Envolée, de la Source et aux Couleurs-du-Savoir à Saint-Jérôme
- l'école alternative de la Fourmilière (*programme alternatif*) à Saint-Jérôme.



Faits saillants

Suite au redécoupage du bassin de l'école Bellefeuille et de l'école Prévost dans le PARC 2016-2017, les élèves transférés vers l'école Bellefeuille ont débuté en septembre 2016, venant ainsi équilibrer la clientèle des deux écoles.

Selon les tendances de la clientèle scolaire, le nombre total de groupes prévu dès 2019 dans le secteur 2 dépassera sa capacité d'accueil, d'au moins trois groupes, malgré l'ajout des nouveaux locaux.

De plus, certains types de clientèle EHDAA sont pondérés a priori lorsqu'ils sont intégrés en classe ordinaire. Cette mesure a pour effet de diminuer le nombre d'élèves par groupe. Dans ce secteur, 20 élèves sont pondérés a priori, générant ainsi un besoin supplémentaire de 61 places/élèves.

Prévisions du Service de l'organisation scolaire et du transport

Secteur 2 - Bilan de l'évolution de la clientèle de la CSRDN pour chaque groupe-école

Secteur 2	Capacité d'accueil selon les règles du MEES	Capacité fonctionnelle	2015-2016	2016-2017	Locaux de classes (besoins)			
					2017-2018	2018-2019	2019-2020	Écart (Entre 2017 et la capacité fonctionnelle)
De La Durantaye	8	10	9	9	9	9	9	1
Prévost	18	18	18	17	17	17	18	1
Mariboisé	10	12	12	12	12	13	13	0
Bellefeuille	21	23	15	20	20	20	21	3
alternative de la Fourmière	10	11	10	10	10	10	10	1
de l'Envolée	11	12	10	11	10	11	11	2
de la Source	20	20	17	18	18	19	19	2
aux Couleurs-du-Savoir	28	28	25	25	26	28	28	2
Total	126	134	116	122	122	127	129	

Nombre d'élèves en choix d'école et en transfert administratif

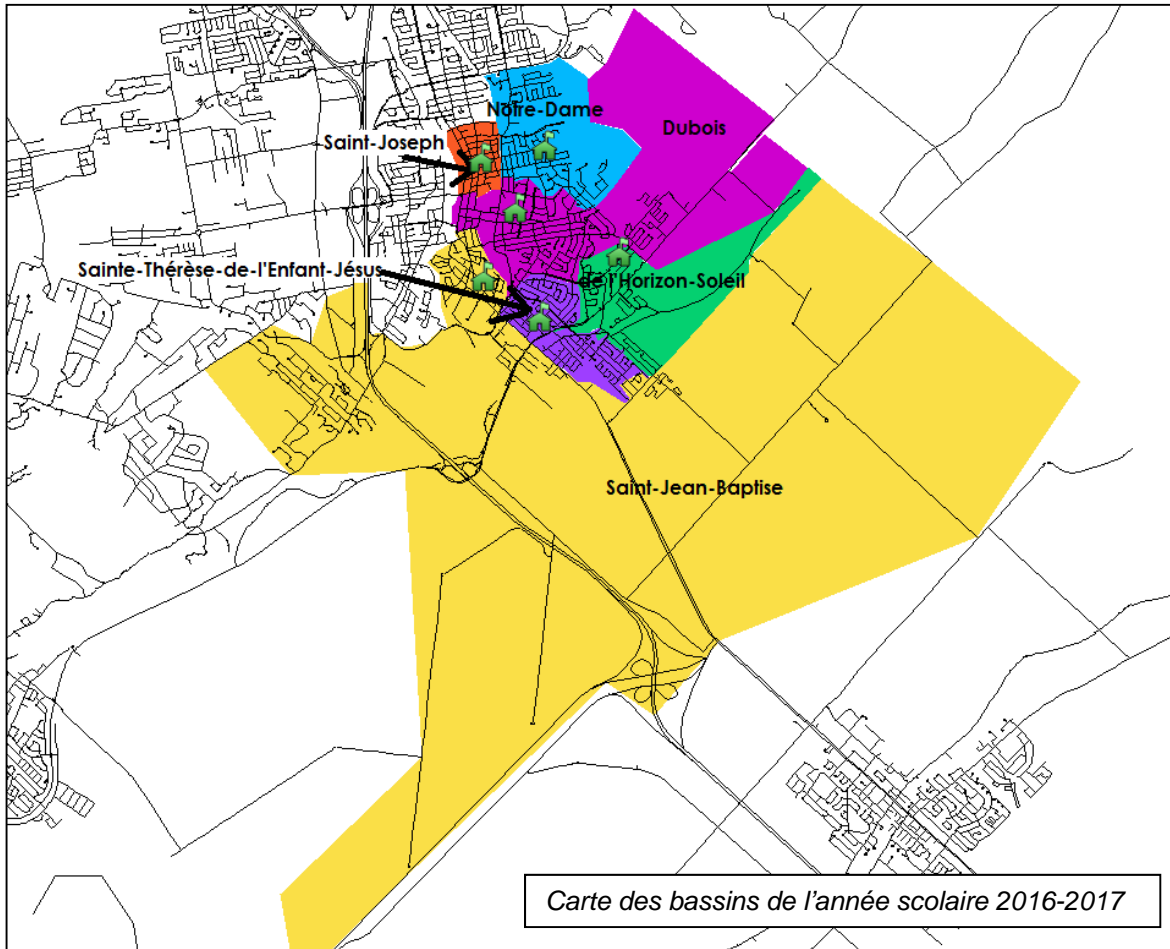
Secteur 2 - Choix d'école et transfert administratif

Secteur 2	Choix d'école		Transfert administratif	
	Interne	Externe	Interne	Externe
De La Durantaye	3	5		
Prévost	6	5	4	
Mariboisé	6	4		
Bellefeuille	5	3		3
alternative de la Fourmière				
de l'Envolée	4	3		
de la Source	4	5		
aux Couleurs-du-Savoir	9	7		
Total	37	32	4	3

Secteur 3

Situé dans la Ville de Saint-Jérôme, le secteur 3 regroupe 6 écoles primaires :

- Les écoles Dubois, Notre-Dame, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph, de l'Horizon-Soleil et Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus.



Faits saillants

Entre 2017 et 2019, la clientèle globale du secteur 3 dépassera sa capacité d'accueil. Selon les tendances de clientèle, en 2019 il y aura un besoin d'au moins trois locaux pour ce secteur. La croissance démographique que connaîtra le secteur 3 au cours des prochaines années demandera une attention particulière.

Par ailleurs, une demande d'ajout d'espace a été soumise au MEES dans ce secteur pour la construction d'une nouvelle école (4/24) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2017-2027.

De plus, certains types de clientèle EHDAA sont pondérés a priori lorsqu'ils sont intégrés en classe ordinaire. Cette mesure a pour effet de diminuer le nombre d'élèves par groupe. Dans ce secteur, 23 élèves sont pondérés a priori, générant ainsi un besoin supplémentaire de 58 places/élèves.

Prévisions du Service de l'organisation scolaire et du transport

Secteur 3 - Bilan de l'évolution de la clientèle de la CSRDN pour chaque groupe-école

Secteur 3	Capacité d'accueil selon les règles du MEES	Capacité fonctionnelle	2015-2016	2016-2017	Locaux de classes (besoins)			
					2017-2018	2018-2019	2019-2020	Écart (Entre 2017 et la capacité fonctionnelle)
Dubois	19	19	19	18	18	19	20	1
Notre-Dame	17	19	21	20	19	19	19	0
Saint-Jean-Baptiste	16	16	15	16	16	16	17	0
Saint-Joseph	9	10	6	6	7	7	8	3
de l'Horizon-Soleil (régulier)	16	16	14	13	13	13	13	
de l'Horizon-Soleil (mandat régional EHDAA)	16	17	18	18	18	18	18	
Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	22	23	23	23	23	23	23	0
Total	115	120	116	114	114	115	118	

Nombre d'élèves en choix d'école et en transfert administratif

Secteur 3 - Choix d'école et transfert administratif

Secteur 3	Choix d'école		Transfert administratif	
	Interne	Externe	Interne	Externe
Dubois	10	12		
Notre-Dame	8	7	5	
Saint-Jean-Baptiste	1	7	4	2
Saint-Joseph	4	9		
de l'Horizon-Soleil (régulier)	16	1		
de l'Horizon-Soleil (vocation régionale EHDAA)				
Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus		3		
Total	39	39	9	2

École Notre-Dame - Débordement de la clientèle

École primaire Notre-Dame

Après l'optimisation temporaire des locaux prévus à d'autres fins, le déplacement de certains groupes d'élèves du préscolaire 5 ans pourrait être envisagé.

Étant donné la situation, les élèves concernés seraient déplacés à Saint-Joseph.

École Saint-Jean-Baptiste - Débordement de la clientèle

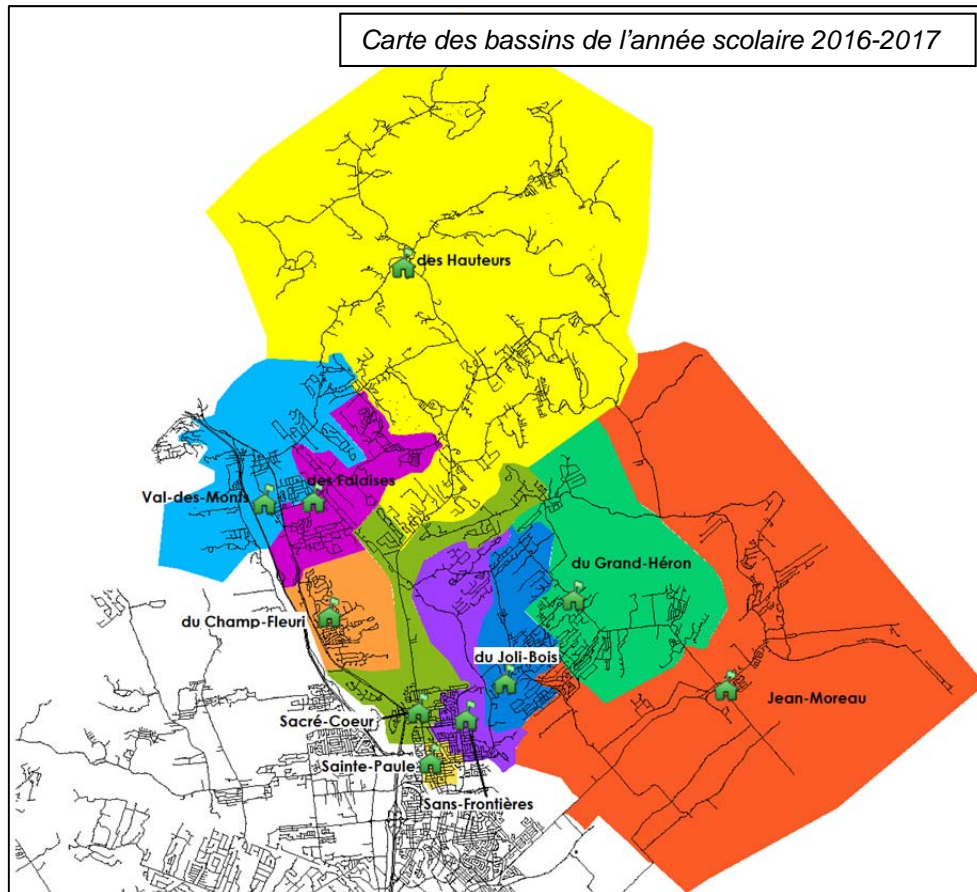
École primaire Saint-Jean-Baptiste

Voir piste de solution 5-1 *page 22*

Secteur 4

Situé dans les villes de Saint-Jérôme, Sainte-Sophie, Prévost et Saint-Hippolyte, le secteur 4 regroupe 11 écoles primaires :

- les écoles Sainte-Paule, Sacré-Cœur et Sans-Frontières à Saint-Jérôme;
- les écoles Jean-Moreau, du Joli-Bois et du Grand-Héron à Sainte-Sophie;
- les écoles Val-des-Monts, des Falaises et du Champ-Fleuri à Prévost
- l'école des Hauteurs et la nouvelle école Saint-Hippolyte (à venir) à Saint-Hippolyte.



Faits saillants

Selon les tendances de la clientèle, le nombre total de groupes prévu entre 2017 et 2020 dans le secteur 4 sera en hausse. La partie nord-est de la Commission scolaire vit une croissance démographique. D'ailleurs, au cours des prochaines années, des écoles de ce secteur spécifique vivront un débordement de la clientèle.

Par ailleurs, le MEES a octroyé la construction d'une nouvelle école (3/18) à Saint-Hippolyte dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2015-2025. La nouvelle école primaire devrait ouvrir ses portes pour la rentrée scolaire 2018-2019, un redécoupage du secteur est à prévoir.

De plus, certains types de clientèle EHDAA sont pondérés a priori lorsqu'ils sont intégrés en classe ordinaire. Cette mesure a pour effet de diminuer le nombre d'élèves par groupe. Dans ce secteur, 32 élèves sont pondérés a priori, générant ainsi un besoin supplémentaire de 100 places/élèves.

Prévisions du Service de l'organisation scolaire et du transport

Secteur 4 - Bilan de l'évolution de la clientèle de la CSRDN pour chaque groupe-école

Secteur 4	Capacité d'accueil selon les règles du MEESR	Capacité fonctionnelle	2015-2016	2016-2017	Locaux de classes (besoins)			
					2017-2018	2018-2019	2019-2020	Écart (Entre 2017 et la capacité fonctionnelle)
Sainte-Paule	12	13	12	12	12	12	12	1
Jean-Moreau	24	27	20	22	22	22	22	5
Sacré-Cœur	20	22	21	18	18	19	20	4
Val-des-Monts	17	21	15	15	15	16	17	6
des Hauteurs	14	18	19	20	20	20	21	-2
des Falaises	14	14	13	14	14	15	16	0
Sans-Frontières	28	28	27	28	29	29	29	-1
du Joli-Bois	20	21	19	19	20	21	21	1
du Champ-Fleuri	22	23	22	23	21	22	22	2
Du Grand-Héron	21	21	16	18	18	18	19	3
Nouvelle école Saint-Hippolyte	*21	*21						
Total	192	208	184	189	189	194	199	

*La nouvelle école de Saint-Hippolyte n'est pas comptabilisée dans le total de la capacité d'accueil du secteur.

Nombre d'élèves en choix d'école et en transfert administratif

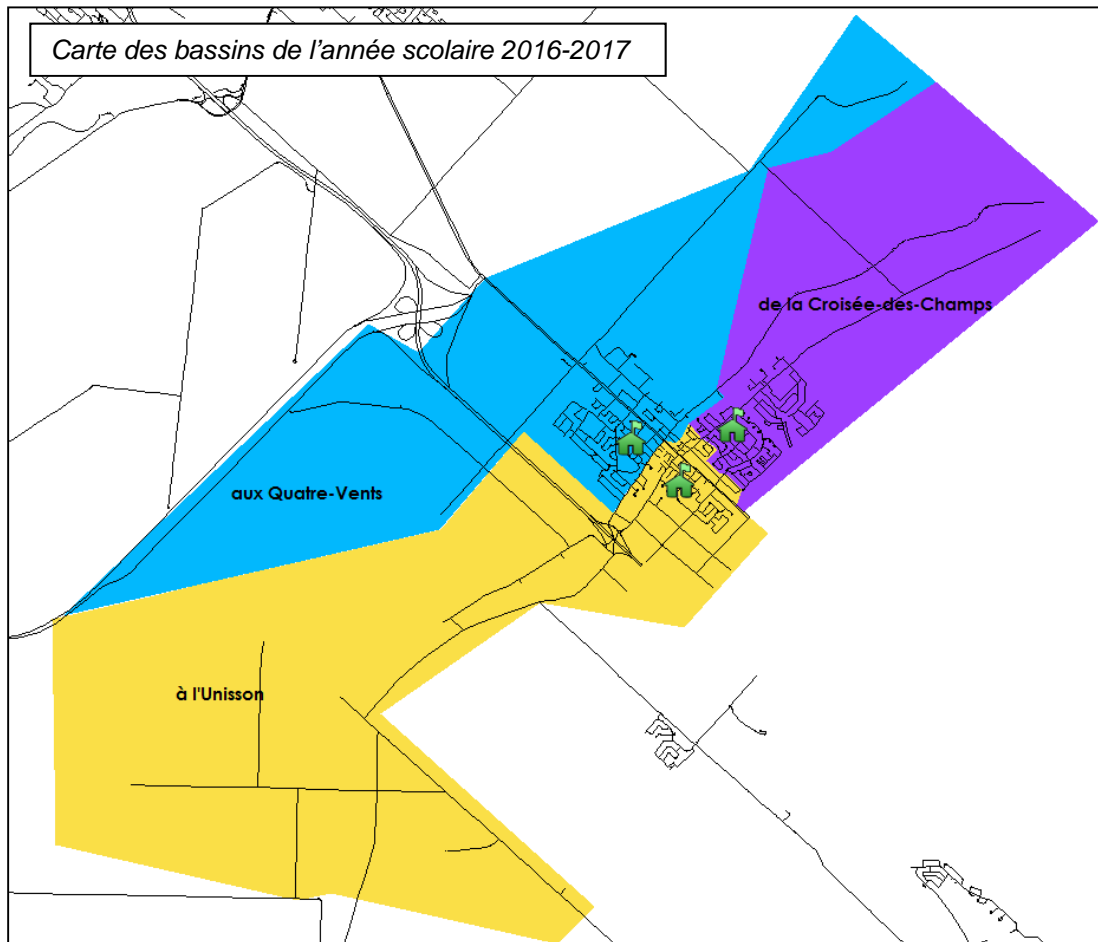
Secteur 4 - Choix d'école et transfert administratif

Secteur 4	Choix d'école		Transfert administratif	
	Interne	Externe	Interne	Externe
Sainte-Paule	5	8		
Jean-Moreau	3	2		1
Sacré-Cœur	7	3		
Val-des-Monts		3		
des Hauteurs		4		
des Falaises	1	1		1
Sans-Frontières	7	12		
du Joli-Bois	5	4		
du Champ-Fleuri	5	2		
Du Grand-Héron	1	3		
Total	34	42	0	2

Secteur 5

Situé dans la Ville de Mirabel (Saint-Janvier), le secteur 5 regroupe 4 écoles primaires :

- Les écoles aux Quatre-Vents, à l'Unisson, de la Croisée-des-Champs et la nouvelle école de Mirabel (à venir) à Mirabel (Saint-Janvier).



Faits saillants

L'ouverture de la nouvelle école primaire de Mirabel en 2017-2018, entraînera le redécoupage de l'aire de desserte des écoles de la Croisée-des-Champs, à l'Unisson, aux Quatre-Vents et Saint-Jean-Baptiste et permettra de rééquilibrer la clientèle localisée sur le territoire de la Ville de Mirabel. Avec l'arrivée de cette nouvelle construction, la capacité d'accueil globale du secteur passe de 52 à 73 groupes.

De plus, certains types de clientèle EHDAA sont pondérés a priori lorsqu'ils sont intégrés en classe ordinaire. Cette mesure a pour effet de diminuer le nombre d'élèves par groupe. Dans ce secteur, 16 élèves sont pondérés a priori, générant ainsi un besoin supplémentaire de 41 places/élèves.

Prévisions du Service de l'organisation scolaire et du transport

Secteur 5 - Bilan de l'évolution de la clientèle de la CSRDN pour chaque groupe-école

Secteur 5	Capacité d'accueil selon les règles du MEES	Capacité fonctionnelle	2015-2016	2016-2017	Locaux de classes (besoins)			
					2017-2018	2018-2019	2019-2020	Écart (Entre 2017 et la capacité fonctionnelle)
aux Quatre-Vents	16	19	17	17	17	17	17	2
à l'Unisson	13	14	13	13	13	13	13	1
de la Croisée-des-Champs	23	*23	24	24	24	24	24	-1
Nouvelle école de Mirabel	**21	**21						
Total	52	56	54	54	54	54	54	

*L'école de la Croisée-des-Champs scolarise un groupe dans une unité modulaire.

**La nouvelle école de Mirabel n'est pas comptabilisée dans le total de la capacité d'accueil du secteur.

Nombre d'élèves en choix d'école et en transfert administratif

Secteur 5 - Choix d'école et transfert administratif






Secteur 5	Choix d'école		Transfert administratif	
	Interne	Externe	Interne	Externe
aux Quatre-Vents	4	8		
à l'Unisson	11	5		
de la Croisée-des-Champs	8	7		4
Total	23	20	0	4

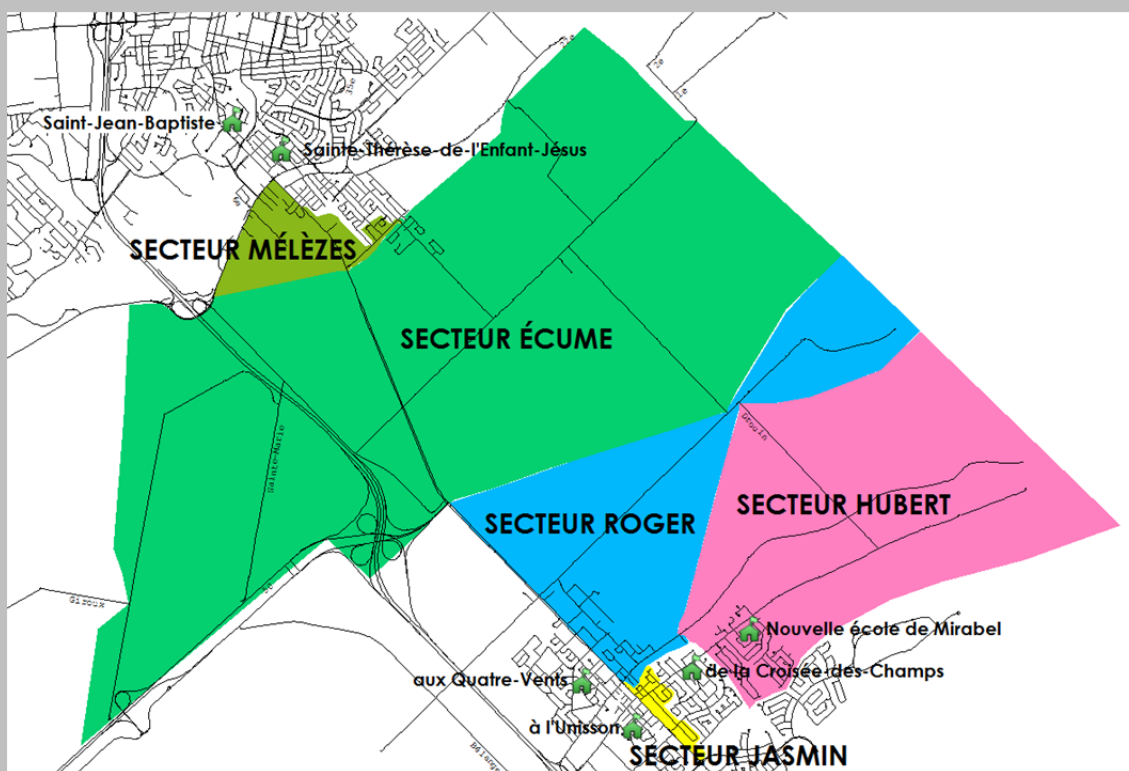
Ouverture de la nouvelle école primaire de Mirabel

PRIMAIRE

OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE MIRABEL

Création de l'aire de desserte de la nouvelle école en modifiant l'aire de desserte des écoles aux Quatre-Vents, à l'Unisson, de la Croisée-des-Champs et Saint-Jean-Baptiste.

-  Localisation des élèves du **SECTEUR ÉCUME** en provenance de l'école Saint-Jean-Baptiste vers l'école de la Croisée-des-Champs.
-  Localisation des élèves du **SECTEUR ROGER** en provenance de l'école aux Quatre-Vents vers l'école de la Croisée-des-Champs. *(Les élèves qui seront en 6^e année et fréquentant déjà l'école aux Quatre-Vents pourront poursuivre leur scolarisation à cette école.)*
-  Localisation des élèves du **SECTEUR JASMIN** en provenance de l'école à l'Unisson vers l'école de la Croisée-des-Champs. *(Les élèves qui seront en 6^e année et fréquentant déjà l'école à l'Unisson pourront poursuivre leur scolarisation à cette école.)*
-  Localisation des élèves du **SECTEUR HUBERT** en provenance de l'école de la Croisée-des-Champs vers la nouvelle école de Mirabel.
-  Localisation du **SECTEUR MÉLÈZES** en provenance de l'école Saint-Jean-Baptiste vers l'école Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus. *(Les élèves qui fréquentent déjà l'école Saint-Jean-Baptiste poursuivront leur scolarisation à cette école.)*



SECONDAIRE

Les élèves qui habitent le bassin de la nouvelle école de Mirabel fréquenteront l'école secondaire de Mirabel.

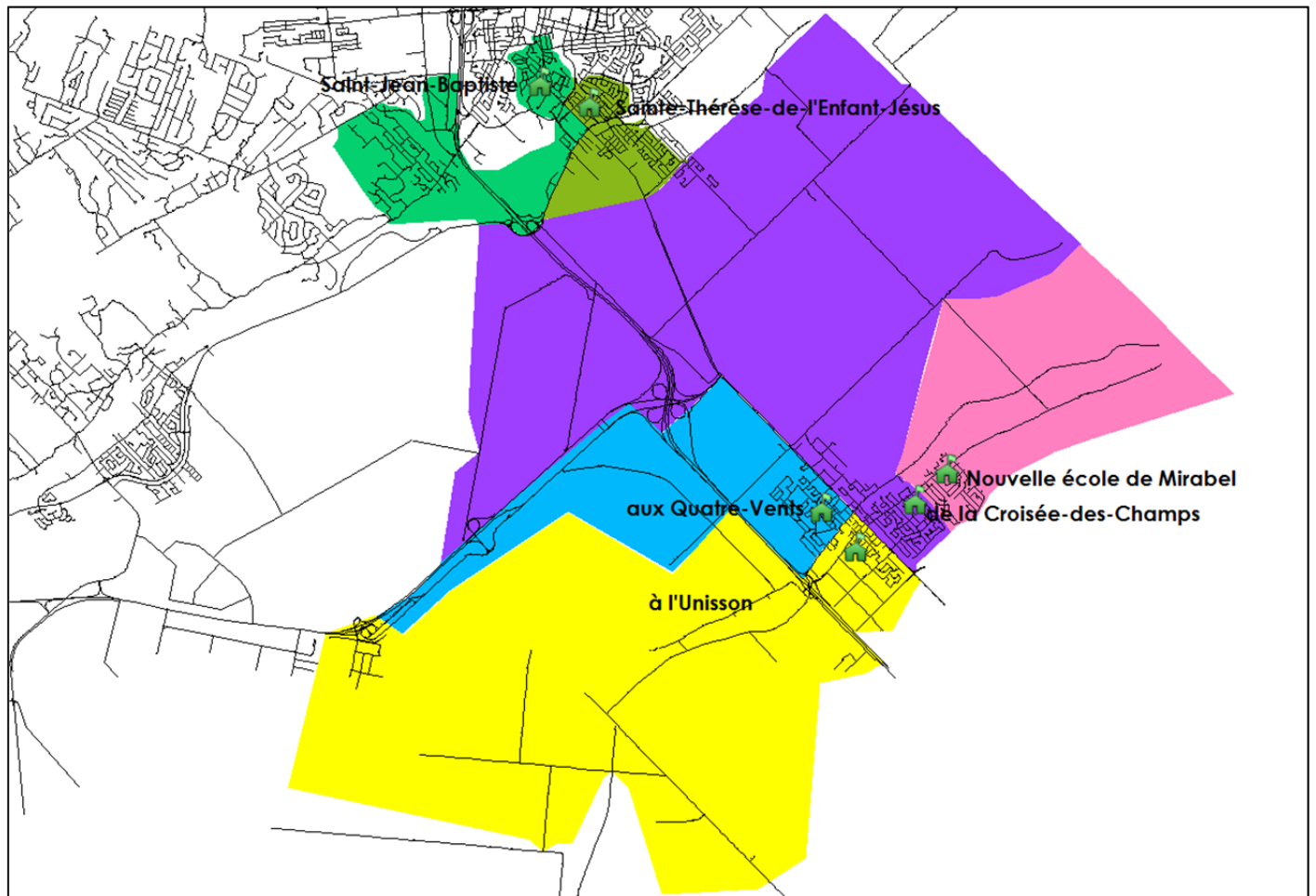
L'élève appartenant au secteur Écume et fréquentant déjà l'école secondaire Saint-Stanislas pourra choisir de s'inscrire à sa nouvelle école secondaire de bassin soit l'école secondaire de Mirabel, ou poursuivre sa scolarisation à l'école secondaire Saint-Stanislas.

RUES	GENRES	OR.	MUNICIPALITÉS	NUMÉROS CIVIQUES	Origine	Destination
Alarie	rue		Mirabel		aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Anne-Hébert	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Anne-Hébert	croissant		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Archambault	rue		Mirabel		à l'Unisson	Croisée-des-Champs
Athanase-Plante	rue		Mirabel		aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Berthiaume	rue		Mirabel		à l'Unisson	Croisée-des-Champs
Boileau	rue		Mirabel		à l'Unisson-Croisée-des-Champs	Croisée-des-Champs
Charles	rue		Mirabel	18590 et plus / 18587 et plus	Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Charles	rue		Mirabel	18574 et moins / 18563 et moins	à l'Unisson - Croisée-des-Champs	Croisée-des-Champs
Daniel	rue		Mirabel		à l'Unisson	Croisée-des-Champs
De la Paix	rue		Mirabel	17500 et plus / 17505 et plus	aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
De la Paix	rue		Mirabel	17380 et moins / 17391 et moins	aux Quatre-Vents	aux Quatre-Vents
De la Piscine	rue		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
De l'Eau-Vive	rue		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
De l'Écume	rue		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
Des Cascades	rue		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
Des Étangs	rue		Mirabel		aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Des Pins	chemin		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
Desjardins	rue		Mirabel		aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Drouin	montée		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Du Curé-Labelle	boul.		Mirabel	13816 à 14550 (pairs seulement)	aux Quatre-Vents	aux Quatre-Vents
Du Curé-Labelle	boul.		Mirabel	Côté impair 15400 à 17220	Saint-Jean-Baptiste- aux Quatre-Vents- à l'Unisson	Croisée-des-Champs
Du Curé-Labelle	boul.		Mirabel	13782 et moins (pairs seulement)	à l'Unisson	à l'Unisson
Du Dr.-Henri-Leroux	rue		Mirabel		aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Du Pigeon-d'Argile	rue		Mirabel		aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Du Sacré-Cœur	rue		Mirabel	17830 et plus / 17811 et plus	aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Du Sacré-Cœur	rue		Mirabel	17744 et moins / 17737 et moins	aux Quatre-Vents	aux Quatre-Vents
Du Torrent	rue		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
Du Torrent	place		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
Du Val-d'Espoir	rue		Mirabel		aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Émile-Nelligan	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Ernest-Vaudry	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Félix-Antoine-Savard	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Félix-Leclerc	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Gabrielle-Roy	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Gascon	montée		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
Gaston-Miron	croissant		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Germaine-Guèvremont	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école

Gilles	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Guénette	montée		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
Guillaume-Alarie	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Héroux	montée		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
Hubert-Aquin	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Jacques-Ferron	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Janvier	rue		Mirabel		aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Jasmin	rue		Mirabel		à l'Unisson	Croisée-des-Champs
Joseph-Marc-Vermette	rue		Mirabel		aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Lauzon	rue		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
Lionel-Groulx	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Louis-Hémon	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Marie-Victorin	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Nantel	rue		Mirabel		aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Nicole	rue		Mirabel		à l'Unisson	Croisée-des-Champs
Piché	rue		Mirabel		aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Ringuet	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Roger-Lemelin	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Roger-Thomas	rue		Mirabel		aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Roland-Ouellette	rue		Mirabel		aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Rolland-Desjardins	rue		Mirabel		aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Roy	rue		Mirabel		à l'Unisson	Croisée-des-Champs
Saint-Antoine	côte		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
Saint-Dominique	rang		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
Sainte-Marguerite	rang		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
Sainte-Marie	rang		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
Saint-Georges	rue		Mirabel		à l'Unisson	Croisée-des-Champs
Saint-Michel	rue		Mirabel		à l'Unisson	Croisée-des-Champs
Saint-Pierre	côte		Mirabel	17135 et plus / 17142 et plus	aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Saint-Pierre	côte		Mirabel	17005 et moins / 16900 et moins	aux Quatre-Vents	aux Quatre-Vents
Sir-Wilfrid-Laurier	route		Mirabel	14160 à 14350 (pairs seulement)	Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse
Sir-Wilfrid-Laurier	route		Mirabel	12955 à 14325 / 13500 à 13590	Saint-Jean-Baptiste	Saint-Jean-Baptiste
Stanislas-Plante	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Valois	montée		Mirabel		Saint-Jean-Baptiste	Croisée-des-Champs
Victor	rue		Mirabel	18334 et plus / 18301 et plus	Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Victor	rue		Mirabel	17908 à 18316 / 17865 à 18283	aux Quatre-Vents	Croisée-des-Champs
Victor	rue		Mirabel	17845 et moins / 17828 et moins	aux Quatre-Vents	aux Quatre-Vents
Wilfrid-Gascon	rue		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
Wilfrid-Gascon	place		Mirabel		Croisée-des-Champs	Nouvelle école
11e Avenue	avenue		Saint-Jérôme		Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse
16e Rue	rue		Saint-Jérôme		Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse

18e Rue	rue	Saint-Jérôme		Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse
20e Avenue	avenue	Saint-Jérôme	1210 et plus / 1205 et plus	Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse
24e Avenue	avenue	Saint-Jérôme	1316 et plus / 1321 et plus	Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse
8e Avenue	avenue	Saint-Jérôme		Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse
9e Avenue	avenue	Saint-Jérôme		Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse
Des Laurentides	boul.	Saint-Jérôme	267 à 1395 / 590 à 1380	Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse
Des Laurentides	boul.	Saint-Jérôme	249 à 253 / 250 à 500	Saint-Jean-Baptiste	Saint-Jean-Baptiste
Des Mélèzes	avenue	Saint-Jérôme		Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse
Des Ormes	rue	Saint-Jérôme		Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse
Des Peupliers	avenue	Saint-Jérôme		Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse
Du Boisé	rue	Saint-Jérôme	948 et moins / 935 et moins	Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse
Du Bourg	avenue	Saint-Jérôme		Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse
Groulx	rue	Saint-Jérôme		Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse
Lachapelle	boul.	Saint-Jérôme	506 et moins (côté pair)	Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse
Lachapelle	boul.	Saint-Jérôme	475 et moins (côté impair)	Saint-Jean-Baptiste	Saint-Jean-Baptiste
Nobel	rue	Saint-Jérôme		Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Thérèse

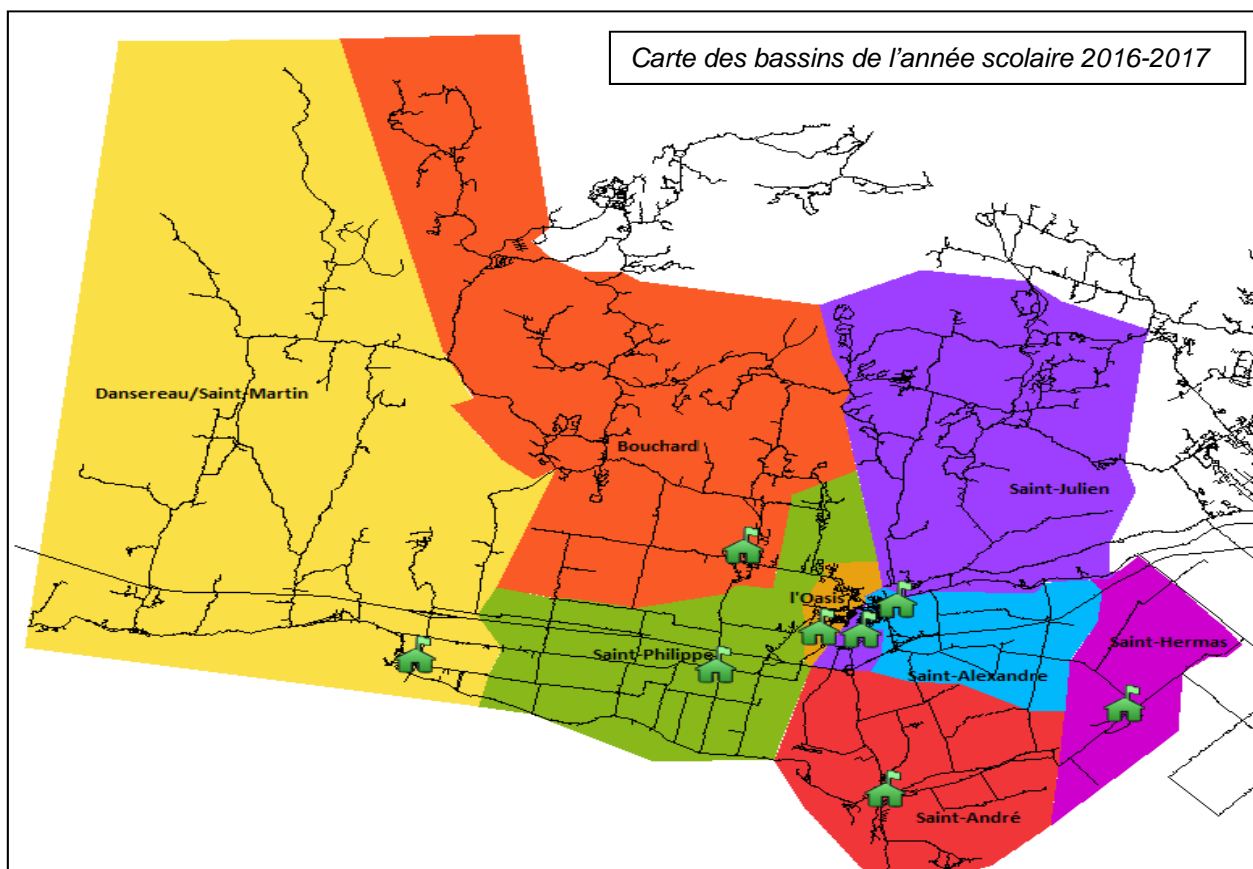
Secteur 5-Nouveau découpage



Secteur Argenteuil

Situé dans les villes de Saint-André-d'Argenteuil, Lachute, Brownsburg-Chatham, Mirabel (Saint-Hermas), et Grenville, le secteur Argenteuil regroupe 8 écoles primaires :

- l'école Saint-André à Saint-André-d'Argenteuil;
- les écoles l'Oasis, Saint-Alexandre et Saint-Julien à Lachute
- les écoles Saint-Philippe et Bouchard à Brownsburg-Chatham;
- l'école Saint-Hermas à Mirabel (Saint-Hermas);
- l'école Dansereau / Saint-Martin à Grenville.



Faits saillants

Selon les tendances de clientèle scolaire, le nombre total de groupes prévu d'ici 2017 dans le secteur Argenteuil sera légèrement en dessous de sa capacité d'accueil.

D'autre part, les résultats d'analyse du secteur prévoient un surplus d'élèves aux écoles l'Oasis, Saint-Julien et Saint-Philippe. Des pistes de solution sont suggérées, notamment, une modification du bassin et l'utilisation de locaux prévus à d'autres fins.

De plus, certains types de clientèle EHDAA sont pondérés a priori lorsqu'ils sont intégrés en classe ordinaire. Cette mesure a pour effet de diminuer le nombre d'élèves par groupe. Dans ce secteur, 30 élèves sont pondérés a priori, générant ainsi un besoin supplémentaire de 80 places/élèves.

Prévisions du Service de l'organisation scolaire et du transport

Secteur Argenteuil - Bilan de l'évolution de la clientèle de la CSRDN pour chaque groupe-école

Secteur Argenteuil	Capacité d'accueil selon les règles du MEES	Capacité fonctionnelle	2015-2016	2016-2017	Locaux de classes (besoins)			
					2017-2018	2018-2019	2019-2020	Écart (Entre 2017 et la capacité fonctionnelle)
Saint-André	10	10	10	10	9	10	10	1
l'Oasis	15	17	18	19	19	19	19	-2
Saint-Philippe	10	12	11	12	11	11	11	1
Saint-Hermas	5	5	4	3	5	5	5	0
Saint-Alexandre	18	18	18	18	17	18	18	1
Saint-Julien	14	16	15	14	16	16	16	0
Bouchard	17	18	12	14	12	12	12	6
Dansereau/Saint-Martin	13	13	12	12	11	11	12	2
Total	102	108	100	101	100	102	103	

Nombre d'élèves en choix d'école et en transfert administratif

Secteur Argenteuil - Choix d'école et transfert administratif

Secteur Argenteuil	Choix d'école		Transfert administratif	
	Interne	Externe	Interne	Externe
Saint-André	6	1	8	
l'Oasis	26	19		
Saint-Philippe	10	10		
Saint-Hermas	2	1		8
Saint-Alexandre	11	14		1
Saint-Julien	11	20	1	
Bouchard	2	7		
Dansereau/Saint-Martin	2	1		
Total	70	73	9	9

Déplacement de la clientèle

PRIMAIRE

TRANSFERT DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-JULIEN VERS L'ÉDIFICE LE PARALLÈLE.

Redécoupage de l'aire de desserte de Saint-Julien en modifiant l'aire de desserte des écoles l'Oasis et Saint-Alexandre.



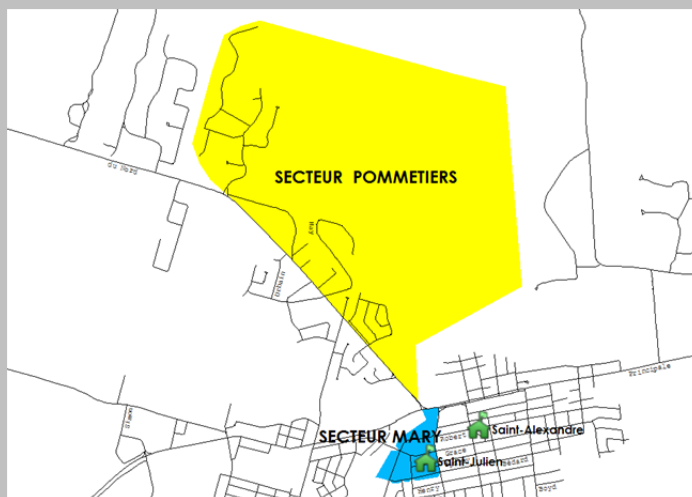
Localisation des élèves du **SECTEUR POMMETIERS** en provenance de l'école l'Oasis vers l'école Saint-Julien. *(Les élèves qui seront en 6^e année et fréquentant déjà l'école l'Oasis pourront poursuivre leur scolarisation à cette école.)*



Localisation des élèves du **SECTEUR MARY** en provenance de l'école Saint-Alexandre vers l'école Saint-Julien. *(Les élèves qui fréquentent déjà l'école Saint-Alexandre pourront poursuivre leur scolarisation à cette école.)*



Localisation des élèves de Saint-Julien vers l'établissement Le Parallèle.



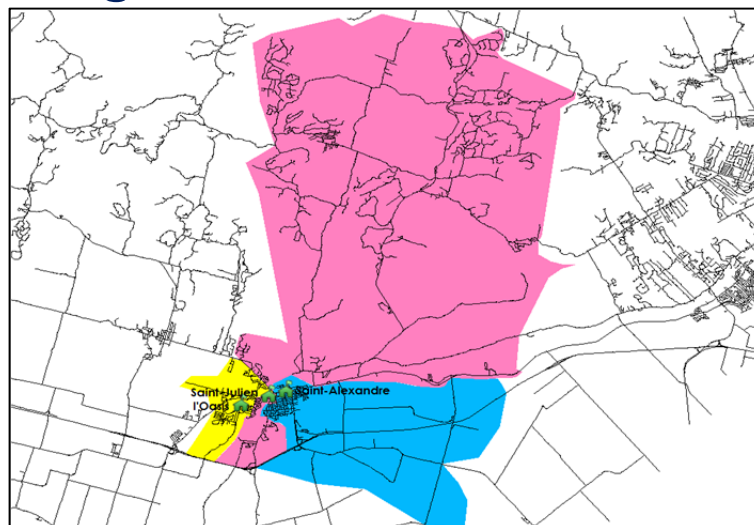
SECONDAIRE

Les élèves continueront tous à fréquenter la Polyvalente Lavigne.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Les élèves qui fréquentent l'Édifice le Parallèle seront transférés à l'école Saint-Julien.

Secteur Argenteuil - Nouveau découpage



RUES	GENRES	MUNICIPALITÉS	NUMÉROS CIVIQUES	Origine	Destination
De la Cortland	rue	Brownsburg-Chatham		l'Oasis	Saint-Julien
De la Grotte	chemin	Brownsburg-Chatham		l'Oasis	Saint-Julien
De la Lobo	rue	Brownsburg-Chatham		l'Oasis	Saint-Julien
De la McIntosh	rue	Brownsburg-Chatham		l'Oasis	Saint-Julien
De la Melba	rue	Brownsburg-Chatham		l'Oasis	Saint-Julien
De la Vista-Bella	rue	Brownsburg-Chatham		l'Oasis	Saint-Julien
Des Pometiers	rue	Brownsburg-Chatham		l'Oasis	Saint-Julien
Du Vieux-Verger	rue	Brownsburg-Chatham		l'Oasis	Saint-Julien
Bédard	rue	Lachute	356 et moins / 335 et moins	Saint-Alexandre	Saint-Julien
Bédard	rue	Lachute	357 et plus / 358 et plus	Saint-Alexandre	Saint-Alexandre
Bélanger	rue	Lachute		l'Oasis	Saint-Julien
D'Argenteuil	avenue	Lachute	21 à 197 / 202 et moins 369 et plus / 370 et plus	Saint-Alexandre - Saint-Julien	Saint-Julien
D'Argenteuil	avenue	Lachute	11 et moins 201 à 361 / 204 à 362	Saint-Alexandre - Saint-Julien	Saint-Alexandre
De la Grotte	chemin	Lachute		l'Oasis	Saint-Julien
De la Providence	avenue	Lachute	Côté pair	l'Oasis	Saint-Julien
De la Providence	avenue	Lachute	Côté impair	l'Oasis	l'Oasis
Gordon	rue	Lachute		l'Oasis	Saint-Julien
Grace	rue	Lachute	338 et moins / 355 et moins	Saint-Alexandre	Saint-Julien
Grace	rue	Lachute	357 et plus / 360 et plus	Saint-Alexandre	Saint-Alexandre
Hay	rue	Lachute		l'Oasis	Saint-Julien
Hugues	rue	Lachute		l'Oasis	Saint-Julien
Isabella	rue	Lachute	192 et moins / 187 et moins	Saint-Alexandre	Saint-Julien
Isabella	rue	Lachute	197 et plus / 204 et plus	Saint-Alexandre	Saint-Alexandre
Kilwin	rue	Lachute		l'Oasis	Saint-Julien
L'Heureux	rue	Lachute		l'Oasis	Saint-Julien
Mary	rue	Lachute	190 et moins	Saint-Alexandre	Saint-Julien
Mary	rue	Lachute	Côté impair / 216 et plus	Saint-Alexandre	Saint-Alexandre
McGibbon	rue	Lachute		l'Oasis	Saint-Julien
Riverview	rue	Lachute		l'Oasis	Saint-Julien
Roy	rue	Lachute		l'Oasis	Saint-Julien
Staniforth	rue	Lachute		l'Oasis	Saint-Julien
Sydney	rue	Lachute	337 et moins / 338 et moins	Saint-Alexandre	Saint-Julien
Sydney	rue	Lachute	367 et plus / 362 et plus	Saint-Alexandre	Saint-Alexandre

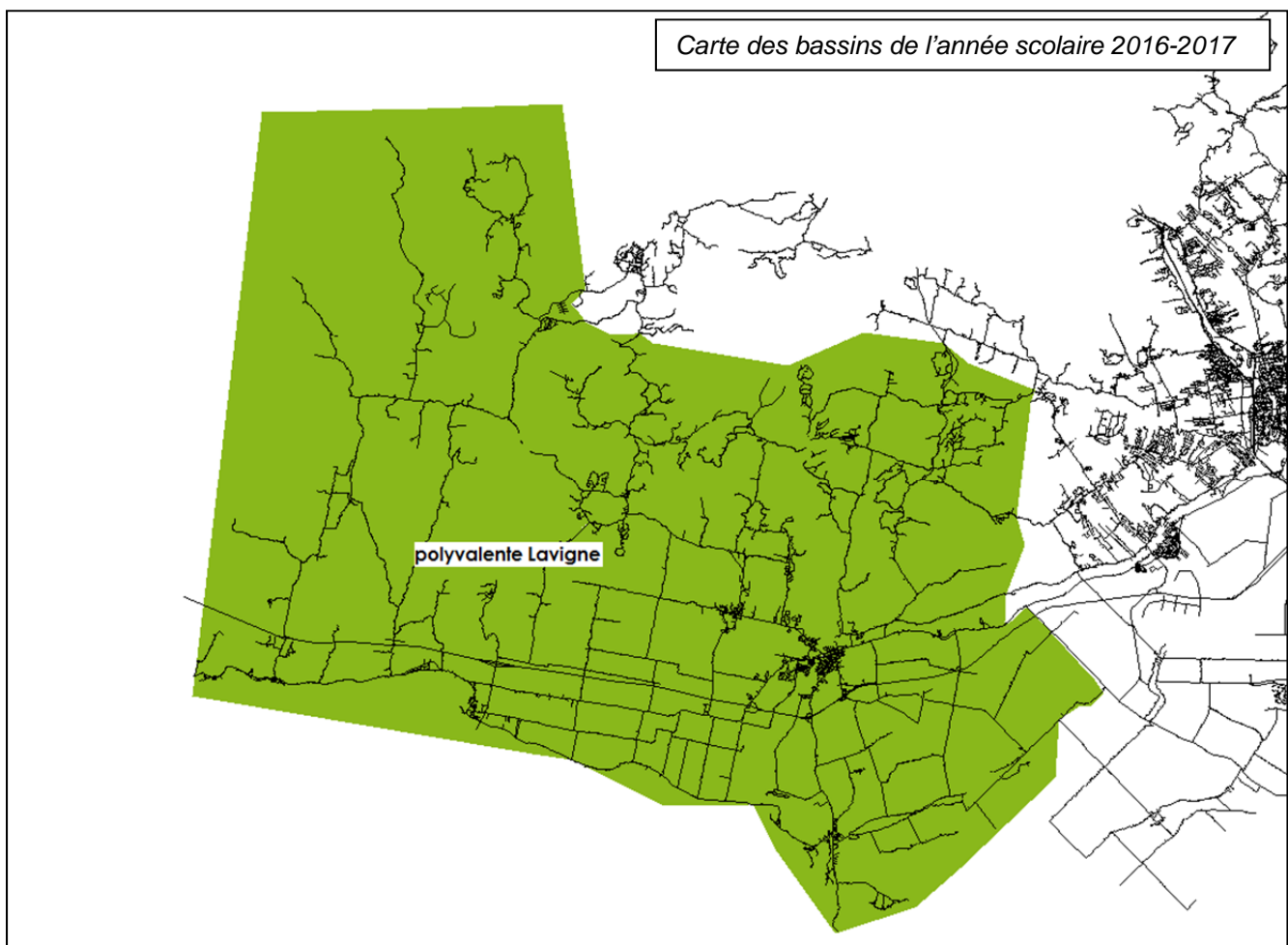


Écoles secondaires

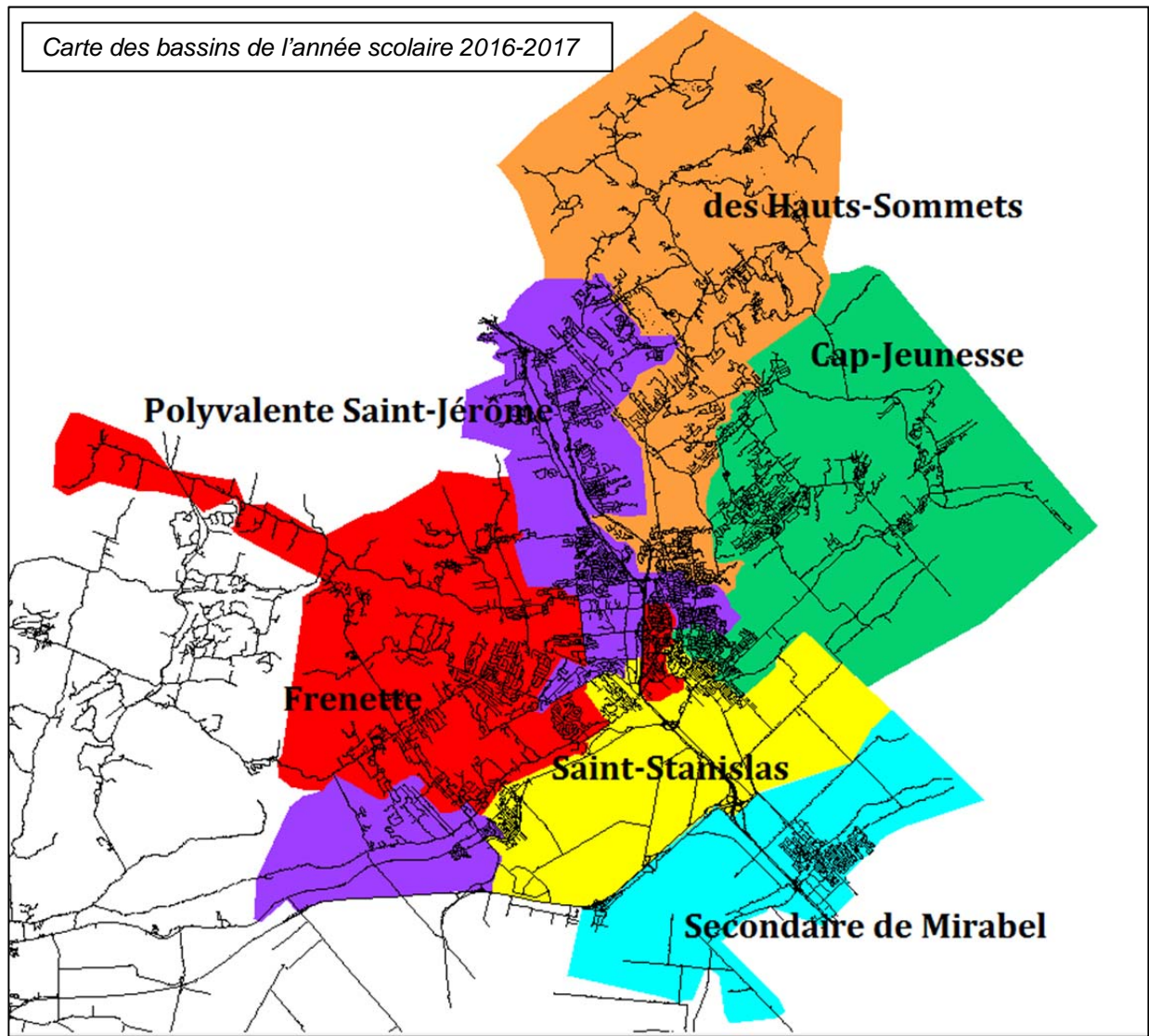
La commission scolaire regroupe 9 écoles secondaires couvrant ainsi le territoire de 15 villes et municipalités :

- l'école polyvalente Lavigne à Lachute;
- l'école le Tremplin à Lachute;
- l'école secondaire Mirabel à Mirabel (Saint-Janvier);
- l'école secondaire des Hauts-Sommets à Saint-Jérôme;
- l'école polyvalente Saint-Jérôme à Saint-Jérôme;
- l'école secondaire Cap-Jeunesse à Saint-Jérôme;
- l'école secondaire des-Studios à Saint-Jérôme;
- l'école secondaire Frenette à Saint-Jérôme;
- l'école secondaire Saint-Stanislas à Saint-Jérôme.

Secteur Argenteuil (bassin du secondaire)



Secteur Saint-Jérôme (bassins du secondaire)



Faits saillants

Selon les données prévisionnelles de la clientèle scolaire au niveau secondaire, on dénombre une légère hausse du nombre d'inscriptions 2016-2017 que pour l'année scolaire 2015-2016.

Les plus récentes prévisions du MEES nous confirment que la décroissance connue au cours des dernières années est terminée. En effet, les écoles secondaires de la Commission scolaire devraient commencer à connaître une forte hausse de clientèle dès 2017-2018.

Un suivi de la clientèle devra être assuré afin de s'assurer d'équilibrer chacune des écoles secondaires.

Prévisions du Service de l'organisation scolaire et du transport

Secteur secondaire- Bilan de l'évolution de la clientèle de la CSRDN par élève

Secondaire	Capacité d'accueil selon les règles du MEES	2015-2016	2016-2017	Nombre d'élèves prévus		
				2017-2018	2018-2019	2019-2020
Frenette	960	815	905	962	990	1021
Saint-Stanislas	740	739	701	658	640	628
Polyvalente Saint-Jérôme	3138	2315	2295	2305	2348	2389
Cap-Jeunesse	1420	1152	1195	1227	1236	1291
des-Studios	350	233	309	309	309	309
des Hauts-Sommets	1000	865	876	975	1061	1172
Secondaire de Mirabel	850	794	739	689	659	659
Polyvalente Lavigne	960	908	938	958	1018	1072
Le Tremplin	150	72	64	64	64	64
Total	9568	7893	8022	8147	8325	8605

Secteur secondaire EHDAA - Bilan de l'évolution de la clientèle de la CSRDN par élève

Secondaire	Capacité d'accueil selon les règles du MEES	2015-2016	10 septembre 2015	Nombre d'élèves prévus		
				2017-2018	2018-2019	2019-2020
De l'Horizon-Soleil (095)		71	68	68	68	68

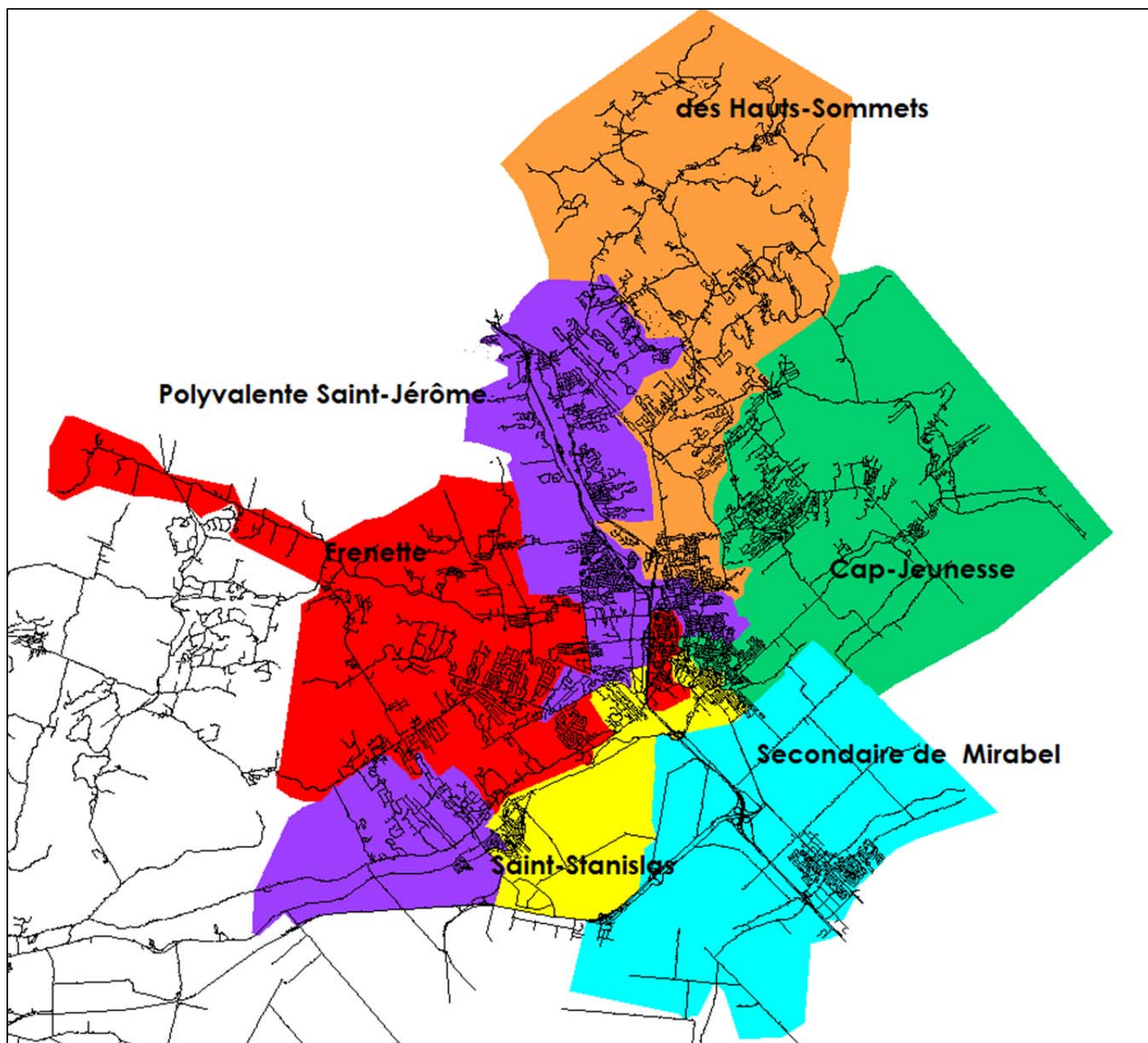
Nombre d'élèves en choix d'école et en transfert administratif

Secondaire - Choix d'école et transfert administratif

Secondaire	Choix d'école		Transfert administratif	
	Interne	Externe	Interne	Externe
Frenette	36	85	5	6
Saint-Stanislas	55	30	6	5
Polyvalente Saint-Jérôme	88	98	14	8
Cap-Jeunesse	62	43	5	5
des-Studios	0	0	0	0
des Hauts-Sommets	44	57	3	9
Secondaire de Mirabel	0	3	0	3
Polyvalente Lavigne	2	2	0	0
Total	318	318	36	36

Secteur Saint-Jérôme (bassins du secondaire)

Après le redécoupage des bassins du secteur EST (arrivée des deux nouvelles écoles primaires)



Frenette (004)

De la Durantaye (001)
Mariboisé (013)
Bellefeuille (016)
des Hautbois (023)
Mer-et-Monde (025)
à l'Orée-des-Bois (039)

Cap-Jeunesse (011)

Dubois (005)
de l'Horizon-Soleil (014)
Jean-Moreau (019)
du Joli-Bois (036)
du Grand-Héron (043)

Saint-Stanislas (008)

Saint-Jean-Baptiste (009)
Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus (017)
Sainte-Anne (024)

Des Hauts-Sommets (041)

Sacré-Cœur (020)
Des Hauteurs (022)
Sans-Frontières (031)

Polyvalente Saint-Jérôme (010)

Notre-Dame (006)
Prévost (007)
Saint-Joseph (012)
Sainte-Paule (015)
Val-des-Monts (021)
des Falaises (029)
de l'Envolée (030)
de la Source (035)
du Champ-Fleuri (037)
de la Volière (040)
aux Couleurs-du-Savoir (044)
Nouvelle école de Saint-Colomban (045)

École secondaire de Mirabel (042)

aux Quatre-Vents (018)
à l'Unisson (027)
de la Croisée-des-Champs (038)
Nouvelle école de Mirabel (047)

Polyvalente Lavigne (059)

Saint-André (051)
l'Oasis (052)
Saint-Philippe (053)
Saint-Hermas (054)
Saint-Alexandre (055)
Saint-Julien (056)
Bouchard (057)
Dansereau/St-Martin (058)



PRÉVISION DES EFFECTIFS ÉLÈVES (DONNÉES DE LA 2E DISTRIBUTION)
ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

07-sept-16

ÉCOLES PRIMAIRES	Précolaire 5 ANS	TOTAL 5 ans	1	2	3	4	5	6	TOTAL 1re-6e	Classes spécialisées			TOTAL PRIM.	TOTAL ÉCOLE	Précol. 4ans		Nb de classes spécialisées
										CS	MSSS	N/O			PP+058	Cl.spéc.	
001 DE LA DURANTAYE	16	16	12	20	16	12	17	19	96	12			108	124			2
005 DUBOIS	59	59	62	66	61	54	55	41	339				339	398			
006 NOTRE-DAME	36	36	41	47	31	39	32	34	224	31			255	291			5
007 PRÉVOST	54	54	49	62	41	35	38	41	266	4	5		275	329			2
009 ST-JEAN-BAPTISTE	51	51	65	39	42	49	32	30	257	10			267	318			1
012 SAINT-JOSEPH	13	13	13	20	7	8	12	8	68				68	81	21		
013 MARBOISÉ	33	33	34	33	32	24	17	19	159	19			178	211			2
014 HORIZON-SOLEIL	39	39	29	36	42	35	35	26	203	17			220	259			2
094 HORIZON-SOLEIL HAND.										43			43	43		5	
015 SAINTE-PAULE	25	25	27	21	26	23	20	15	132	10			142	167			2
016 BELLEFEUILLE	62	62	60	57	52	55	47	47	318	13			331	393			2
017 SAINTE-THÉRÈSE	55	55	56	66	72	73	72	73	412	15			427	482	27		2
018 QUATRE-VENTS	47	47	54	66	49	54	52	51	326				326	373	10		
019 JEAN-MOREAU	81	81	62	78	73	86	52	52	403				403	484	24		
020 SACRÉ-COEUR	48	48	44	63	49	46	40	41	283	12			295	343			2
021 VAL-DES-MONTS	43	43	44	56	52	47	39	38	276				276	319	17		
022 DES HAUTEURS	78	78	61	64	62	62	50	57	356				356	434			
023 DES HAUTOIS	61	61	73	51	56	39	46	38	303				303	364			
024 SAINTE-ANNE	84	84	80	88	73	64	69	62	436				436	520			
025 MER-ET-MONDE	108	108	101	110	97	117	78	81	584				584	692	26		
027 À L'UNISSON	45	45	48	32	41	28	36	37	222				222	267			
028 ALT. FOURMILIÈRE	31	31	32	28	28	32	29	26	175				175	206			
029 DES FALAISES	46	46	46	39	51	45	40	31	252				252	298			
030 DE L'ENVOLEE	28	28	24	41	27	26	21	20	159	9			168	196	12	1	2
031 SANS-FRONTIÈRES	75	75	92	102	79	92	94	52	511	17			528	603			2
035 DE LA SOURCE	52	52	52	68	53	56	47	30	306	8			314	366			1
036 DU JOLI-BOIS	58	58	46	60	44	39	52	35	276	24			300	358			4
037 DU CHAMP-FLEURI	53	53	39	60	67	72	50	53	341	47			388	441			4
038 CROISÉE-DES-CHAMPS	78	78	70	91	80	70	75	69	455				455	533			
039 L'ORÉE-DES-BOIS	62	62	80	71	70	77	52	52	402				402	464	37		
040 LA VOLIÈRE	62	62	104	77	79	71	83	77	491				491	553			
043 DU GRAND-HÉRON	62	62	62	50	48	47	54	44	305				305	367			
044 AUX COULEURS-DU-SAVOIR	79	79	77	60	72	71	56	52	388	35			423	502			4
051 ST-ANDRÉ	40	40	29	23	32	28	27	21	160				160	200			
052 L'OASIS	33	33	40	50	32	40	39	25	226	21			247	280			4
053 ST-PHILIPPE	25	25	33	29	28	34	25	32	181				181	206			
054 ST-HERMAS			13	9	6	6	4	13	51				51	51			
055 ST-ALEXANDRE	31	31	42	44	35	29	30	31	211	27			238	269	8		4,25
056 ST-JULIEN	28	28	41	36	37	28	42	29	213	9			222	250	11		1
057 BOUCHARD	37	37	34	38	30	29	26	33	190				190	227			
058 DANSEREAU/ST-MARTIN	32	32	37	27	37	37	35	23	196				196	228	29		
PASSE-PARTOUT À VENIR																	
MEES-MSSS N/O (ratio 1/8)											5		5	5			
TOTAL PRIMAIRE :	1950	1950	2008	2078	1909	1879	1720	1558	11152	383	5	5	11545	13495	222	6	48,25

En italique :
Écoles défavorisées

CS PRÉSCO. 5 ANS (1950 + 22) = 1972 élèves
PRÉV. MEES PRÉSCO. 5 ANS = 2028 élèves

44 élèves PRÉ-DEP4

Incluant

22

CS PRIMAIRE (11545-22) = 11523 élèves
PRÉV. MEES PRIMAIRE = 11590 élèves
élèves présco. 5 ans

4 ans milieu déf. :
012 = 9 élèves
056 = 11 élèves

ÉCOLES SECONDAIRES	RÉGULIER							TOTAL	CHEM. PART.			CLASSES SPÉCIALISÉES			TOTAL ÉCOLE	PRÉV. MEES	PART. CONV.
	1	2	3	4	5	V1-V2	TEMP.		CONT.	C.S.	MSSS	N/O					
004 FRENETTE	196	195	179	192	129		891							905			
008 SAINT-STANISLAS	151	131	162	127	130		701			14				701			
010 POLY SAINT-JÉRÔME	335	294	299	278	212	161	1579							2295			
Ecole internationale	130	136	132	129	92		619	37	60								
011 CAP-JEUNESSE	225	238	230	206	188		1087			108				1195			
041 DES HAUTS-SOMMETS	187	186	159	133	118	53	836			40				876			
042 DE MIRABEL	151	141	159	157	131		739							739			
059 POLY LAVIGNE	175	162	150	159	111	63	820			118				938			
026 LE PORTAGE																	
032 LE TREMPIN											34	30		64			
033 DES-STUDIOS				45			45			264				309			
095 HORIZON-SOLEIL HAND.											68			68			
MEES-MSSS N/O (ratio 1/8)												14		14			
TOTAL SECONDAIRE :	1550	1483	1515	1381	1111	277	7317	37	604	102	30	14	8104	7986			

TOTAL C.S.

21599

21827

Les prévisions MEES au
secondaire excluent les 37
élèves à temps partiel.

Précolaire 4 ans en milieu défavorisé : Possibilité d'ouvrir une classe à l'école Bouchard ultérieurement si la clientèle est au rendez-vous (minimum 6 élèves).

Passé-Partout au 30 septembre 2015 : Dans GPI2016, nous avons le même nombre d'élèves inscrits que l'année dernière. En attente du SRE pour connaître les écoles hôtes choisies en 16-17.

La clientèle MEES-MSSS du Tremplin (30 élèves) est celle du 30 septembre 2015.

Les données excluent les élèves scolarisés à domicile par les parents (données prévisionnelles juillet : 2 élèves du préscolaire, 42 élèves du primaire et 5 élèves du secondaire - révision à venir au 30 sept. 2016).

PRÉVISIONS DES EFFECTIFS ÉLÈVES
ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

07-sept-16

ÉCOLES PRIMAIRES	Préscolaire 5 ANS	TOTAL 5 ans	1	2	3	4	5	6	TOTAL 1re-6e	Classes spécialisées			TOTAL PRIM.	TOTAL ÉCOLE	Préscol.4ans		Nb de classes spécialisées
										CS	MSSS	N/O			PP+058	Cl.spéc.	
001 DE LA DURANTAYE	14	14	16	12	20	16	12	17	93	12			105	119			2
005 DUBOIS	68	68	59	62	66	61	54	55	367				367	425			
006 NOTRE-DAME	36	36	36	41	47	31	39	32	226	31			257	293			5
007 PRÉVOST	47	47	54	49	62	41	35	38	279	4	5		288	335			2
009 ST-JEAN-BAPTISTE	57	57	51	65	39	42	49	32	278	10			288	345			1
012 SAINT-JOSEPH	20	20	13	13	20	7	8	12	73				73	93	21		
013 MARIBOISÉ	36	36	33	34	33	32	24	17	173	19			192	228			2
014 HORIZON-SOLEIL	32	32	39	29	36	42	35	35	216	17			233	265			2
094 HORIZON-SOLEIL HAND.										43			43	43		5	
015 SAINTE-PAULE	35	35	25	27	21	26	23	20	142	10			152	187			2
016 BELLEFEUILLE	66	66	62	60	57	52	55	47	333	13			346	412			2
017 SAINTE-THÉRÈSE	59	59	55	56	66	72	73	72	394	15			409	468	27		2
018 QUATRE-VENTS	60	60	47	54	66	49	54	52	322				322	382	10		
019 JEAN-MOREAU	66	66	81	62	78	73	86	52	432				432	498	24		
020 SACRÉ-COEUR	61	61	48	44	63	49	46	40	290	12			302	363			2
021 VAL-DES-MONTS	58	58	43	44	56	52	47	39	281				281	339	17		
022 DES HAUTEURS	72	72	78	61	64	62	62	50	377				377	449			
023 DES HAUTOIS	74	74	61	73	51	56	39	46	326				326	400			
024 SAINTE-ANNE	95	95	84	80	88	73	64	69	468				468	563			
025 MER-ET-MONDE	102	102	108	101	110	97	117	78	611				611	713	26		
027 À L'UNISSON	37	37	45	48	32	41	28	36	230				230	267			
028 ALT. FOURMILIÈRE	30	30	31	32	28	28	32	29	180				180	210			
029 DES FALAISES	50	50	46	46	39	51	45	40	267				267	317			
030 DE L'ENVOLEE	23	23	28	24	41	27	26	21	167	9			176	199		1	2
031 SANS-FRONTIÈRES	97	97	75	92	102	79	92	94	534	17			551	648			2
035 DE LA SOURCE	64	64	52	52	68	53	56	47	328	8			336	400			1
036 DU JOLI-BOIS	58	58	58	46	60	44	39	52	299	24			323	381			4
037 DU CHAMP-FLEURI	56	56	53	39	60	67	72	50	341	47			388	444			4
038 CROISÉE-DES-CHAMPS	63	63	78	70	91	80	70	75	464				464	527			
039 L'ORÉE-DES-BOIS	81	81	62	80	71	70	77	52	412				412	493	37		
040 LA VOLIÈRE	79	79	62	104	77	79	71	83	476				476	555			
043 DU GRAND-HÉRON	69	69	62	62	50	48	47	54	323				323	392			
044 AUX COULEURS-DU-SAVOIR	87	87	79	77	60	72	71	56	415	35			450	537			4
051 ST-ANDRÉ	28	28	40	29	23	32	28	27	179				179	207			
052 L'OASIS	35	35	33	40	50	32	40	39	234	21			255	290			4
053 ST-PHILIPPE	31	31	25	33	29	28	34	25	174				174	205			
054 ST-HERMAS			15	13	9	6	6	4	53				53	53			
055 ST-ALEXANDRE	37	37	31	42	44	35	29	30	211	27			238	275	8		4,25
056 ST-JULIEN	37	37	28	41	36	37	28	42	212	9			221	258	11		1
057 BOUCHARD	28	28	37	34	38	30	29	26	194				194	222			
058 DANSEREAU-ST-MARTIN	42	42	32	37	27	37	37	35	205				205	247	29		
À venir 028 préscolaire	-30	-30										5	5	-25			
TOTAL PRIMAIRE :	2060	2060	1965	2008	2078	1909	1879	1720	11559	383	5	5	11952	14012	222	6	48,25

En italique : Ecoles défavorisées C.S PRÉSCO. 5 ANS (2060 + 22) = 2082 élèves PRÉV. MEES PRÉSCO. 5 ANS = 2085 élèves 44 élèves PRÉ-DEP 4 Incluant 22 élèves du présco. 5 ans CS PRIMAIRE (11952-22) = 11930 élèves PRÉV. MEES PRIMAIRE = 12041 élèves 4 ans milieu déf. : 012 = 9 élèves 056 = 11 élèves

ÉCOLES SECONDAIRES	RÉGULIER							TOTAL	CHEM. PART.		CLASSES SPÉCIALISÉES			TOTAL ÉCOLE	TEMPS PART.	PART. CONV.
	1	2	3	4	5	V1-V2	TEMP.		CONT.	C.S.	MSSS	N/O				
004 FRENETTE	191	199	201	184	173		948						962			
008 SAINT-STANISLAS	132	139	137	133	117		658						658			
010 POLY. SAINT-JÉRÔME Ecole internationale	292	293	315	281	247	161	1589	37	60				2305			
011 CAP-JEUNESSE	130	136	132	129	92		619									
041 DES HAUTS-SOMMETS	274	239	201	212	193		1119		108				1227			
042 DE MIRABEL	254	185	169	157	117	53	935		40				975			
042 DE MIRABEL	147	159	127	130	126		689						689			
059 POLY. LAVIGNE	160	170	181	144	122	63	840		118				958			
026 LE PORTAGE																
032 LE TREMPLIN										34	30		64			
033 DES-STUDIOS				45			45		264				309			
095 HORIZON-SOLEIL HAND.										68			68			
MEES-MSSS N/O (ratio 1/8)												14	14			
TOTAL SECONDAIRE :	1580	1520	1508	1370	1187	277	7442	37	604	102	30	14	8229	8130		

TOTAL C.S. 22241 22469 Les prévisions MEES au secondaire excluent les 37 élèves à temps partiel.

Passé-Partout 4 ans au 30 septembre 2015 : Révision à venir
Présco. 5 ans
Primaire
Sec. 1ère
Sec. 2e à 5e
Prévisions en fonction des données les plus récentes du MEES du 3 mars 2016
Vieillessement des effectifs élèves prévisionnels 2e distribution (30 juin 2016)
Effectifs prévisionnels en 6e année avec application moyenne taux de passage 4 dernières années par école
Effectifs prévisionnels avec application moyenne taux de passage par école

**PRÉVISIONS DES EFFECTIFS ÉLÈVES
ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

07-sept-16

ÉCOLES PRIMAIRES	Préscolaire 5 ANS	TOTAL 5 ans	1	2	3	4	5	6	TOTAL 1re-6e	Classes spécialisées			TOTAL PRIM.	TOTAL ÉCOLE	Préscol.4ans		Nb de classes spécialisées
										CS	MSSS	N/O			PP+058	Cl.spéc.	
001 DE LA DURANTAYE	15	15	14	16	12	20	16	12	90	12			102	117			2
005 DUBOIS	72	72	68	59	62	66	61	54	370				370	442			
006 NOTRE-DAME	39	39	36	36	41	47	31	39	230	31			261	300			5
007 PRÉVOST	59	59	47	54	49	62	41	35	288	4	5		297	356			2
009 ST-JEAN-BAPTISTE	61	61	57	51	65	39	42	49	303	10			313	374			1
012 SAINT-JOSEPH	21	21	20	13	13	20	7	8	81				81	102	21		2
013 MARIBOISÉ	39	39	36	33	34	33	32	24	192	19			211	250			2
014 HORIZON-SOLEIL	34	34	32	39	29	36	42	35	213	17			230	264			2
094 HORIZON-SOLEIL HAND.										43			43	43		5	
015 SAINTE-PAULE	33	33	35	25	27	21	26	23	157	10			167	200			2
016 BELLEFEUILLE	64	64	66	62	60	57	52	55	352	13			365	429			2
017 SAINTE-THÉRÈSE	63	63	59	55	56	66	72	73	381	15			396	459	27		2
018 QUATRE-VENTS	54	54	60	47	54	66	49	54	330				330	384	10		
019 JEAN-MOREAU	62	62	66	81	62	78	73	86	446				446	508	24		
020 SACRÉ-COEUR	58	58	61	48	44	63	49	46	311	12			323	381			2
021 VAL-DES-MONTS	63	63	58	43	44	56	52	47	300				300	363	17		
022 DES HAUTEURS	78	78	72	78	61	64	62	62	399				399	477			
023 DES HAUTOIS	82	82	74	61	73	51	56	39	354				354	436			
024 SAINTE-ANNE	91	91	95	84	80	88	73	64	484				484	575			
025 MER-ET-MONDE	112	112	102	108	101	110	97	117	635				635	747	26		
027 À L'UNISSON	44	44	37	45	48	32	41	28	231				231	275			
028 ALT. FOURMILIÈRE	30	30	30	31	32	28	28	32	181				181	211			
029 DES FALAISES	55	55	50	46	46	39	51	45	277				277	332			
030 DE L'ENVOLEE	25	25	23	28	24	41	27	26	169	9			178	203	12	1	2
031 SANS-FRONTIÈRES	92	92	97	75	92	102	79	92	537	17			554	646			2
035 DE LA SOURCE	70	70	64	52	52	68	53	56	345	8			353	423			1
036 DU JOLI-BOIS	55	55	58	58	46	60	44	39	305	24			329	384			4
037 DU CHAMP-FLEURI	61	61	56	53	39	60	67	72	347	47			394	455			4
038 CROISÉE-DES-CHAMPS	86	86	63	78	70	91	80	70	452				452	538			
039 L'ORÉE-DES-BOIS	89	89	81	62	80	71	70	77	441				441	530	37		
040 LA VOLIÈRE	87	87	79	62	104	77	79	71	472				472	559			
043 DU GRAND-HÉRON	66	66	69	62	62	50	48	47	338				338	404			
044 AUX COULEURS-DU-SAVOIR	95	95	87	79	77	60	72	71	446	35			481	576			4
051 ST-ANDRÉ	29	29	28	40	29	23	32	28	180				180	209			
052 L'OASIS	36	36	35	33	40	50	32	40	230	21			251	287			4
053 ST-PHILIPPE	29	29	31	25	33	29	28	34	180				180	209			
054 ST-HERMAS			15	15	13	9	6	6	64				64	64			
055 ST-ALEXANDRE	38	38	37	31	42	44	35	29	218	27			245	283	8		4,25
056 ST-JULIEN	38	38	37	28	41	36	37	28	207	9			216	254	11		1
057 BOUCHARD	26	26	28	37	34	38	30	29	196				196	222			
058 DANSEREAU/ST-MARTIN	37	37	42	32	37	27	37	37	212				212	249	29		
À venir 028 préscolaire	-30	-30										5	5	-25			
TOTAL PRIMAIRE :	2158	2158	2105	1965	2008	2078	1909	1879	11944	383	5	5	12337	14495	222	6	48,25

En italique :
Écoles défavorisées

CS PRÉSCO. 5 ANS (2158 + 22) = 2180 élèves
PRÉV. MEES PRÉSCO. 5 ANS = 2180 élèves

44 élèves PRÉ-DEP 4

Incluant 22 élèves du présco. 5 ans

CS PRIMAIRE (12337-22) = 12315 élèves
PRÉV. MEES PRIMAIRE = 12434 élèves

4 ans milieu déf. :
012 = 9 élèves
056 = 11 élèves

ÉCOLES SECONDAIRES	RÉGULIER							TOTAL	CHEM. PART.		CLASSES SPÉCIALISÉES			TOTAL ÉCOLE	TEMPS PART.	PART. CONV.
	1	2	3	4	5	V1-V2	TEMP.		CONT.	C.S.	MSSS	N/O				
004 FRENETTE	199	211	205	190	171		976						990			
008 SAINT-STANISLAS	141	128	130	118	123		640						640			
010 POLY. SAINT-JÉRÔME	337	288	303	269	274	161	1632	37	60				2348			
Ecole internationale	130	136	132	129	92		619									
011 CAP-JEUNESSE	251	265	229	178	205		1128		108				1236			
041 DES HAUTS-SOMMETS	232	264	173	162	137	53	1021		40				1061			
042 DE MIRABEL	153	138	141	110	117		659						659			
059 POLY. LAVIGNE	189	158	190	180	120	63	900		118				1018			
026 LE PORTAGE																
032 LE TREPLIN										34	30		64			
033 DES-STUDIOS									264				309			
095 HORIZON-SOLEIL HAND.													68			
MEES-MSSS N/O (ratio 1/8)												14	14			
TOTAL SECONDAIRE :	1632	1588	1548	1336	1239	277	7620	37	604	102	30	14	8407			

22 élèves PRÉ-DEP 3

23 élèves PRÉ-DEP 4

PRÉ-DEP 3

TOTAL C.S. : 22902 / 23130

Les prévisions MEES au secondaire excluent les 37 élèves à temps partiel.

Passé-Partout 4 ans au 30 septembre 2015 - Révision à venir

Présco. 5 ans : Prévisions en fonction des données les plus récentes du MEES du 3 mars 2016
 Primaire : Vieillessement des effectifs élèves prévisionnels 2e distribution (30 juin 2016)
 Sec. 1ère : Effectifs prévisionnels en 6e année avec application moyenne taux de passage 4 dernières années par école
 Sec. 2e à 5e : Effectifs prévisionnels avec application moyenne taux de passage par école

PRÉVISIONS DES EFFECTIFS ÉLÈVES
ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

07-sept-16

ÉCOLES PRIMAIRES	Préscolaire 5 ANS	TOTAL 5 ans	1	2	3	4	5	6	TOTAL 1re-6e	Classes spécialisées			TOTAL PRIM.	TOTAL ÉCOLE	Préscol.4ans PP+058 Cl.spéc.		Nb de classes spécialisées
										CS	MSSS	N/O					
001 DE LA DURANTAYE	15	15	15	14	16	12	20	16	93	12			105	120			2
005 DUBOIS	67	67	72	68	59	62	66	61	388				388	455			
006 NOTRE-DAME	36	36	39	36	36	41	47	31	230	31			261	297			5
007 PRÉVOST	44	44	59	47	54	49	62	41	312	4	5		321	365			2
009 ST-JEAN-BAPTISTE	57	57	61	57	51	65	39	42	315	10			325	382			1
012 SAINT-JOSEPH	20	20	21	20	13	13	20	7	94				94	114	21		
013 MARBOISÉ	39	39	39	36	33	34	33	32	207	19			226	265			2
014 HORIZON-SOLEIL	32	32	34	32	39	29	36	42	212	17			229	261			2
094 HORIZON-SOLEIL HAND.										43			43	43		5	
015 SAINTE-PAULE	37	37	33	35	25	27	21	26	167	10			177	214			2
016 BELLEFEUILLE	77	77	64	66	62	60	57	52	361	13			374	451			2
017 SAINTE-THÉRÈSE	59	59	63	59	55	56	66	72	371	15			386	445	27		2
018 QUATRE-VENTS	55	55	54	60	47	54	66	49	330				330	385	10		
019 JEAN-MOREAU	68	68	62	66	81	62	78	73	422				422	490	24		
020 SACRÉ-COEUR	63	63	58	61	48	44	63	49	323	12			335	398			2
021 VAL-DES-MONTS	54	54	63	58	43	44	56	52	316				316	370	17		
022 DES HAUTEURS	66	66	78	72	78	61	64	62	415				415	481			
023 DES HAUTOIS	77	77	82	74	61	73	51	56	397				397	474			
024 SAINTE-ANNE	90	90	91	95	84	80	88	73	511				511	601			
025 MER-ET-MONDE	105	105	112	102	108	101	110	97	630				630	736	26		
027 À L'UNISSON	53	53	44	37	45	48	32	41	247				247	300			
028 ALT. FOURMILIÈRE			30	30	31	32	28	28	179				179	179			
029 DES FALAISES	46	46	55	50	46	46	39	51	287				287	333			
030 DE L'ENVOLEE	25	25	25	23	28	24	41	27	168	9			177	202	12	1	2
031 SANS-FRONTIÈRES	101	101	92	97	75	92	102	79	537	17			554	655			2
035 DE LA SOURCE	69	69	70	64	52	52	68	53	359	8			367	436			1
036 DU JOLI-BOIS	61	61	55	58	58	46	60	44	321	24			345	406			4
037 DU CHAMP-FLEURI	52	52	61	56	53	39	60	67	336	47			383	435			4
038 CROISÉE-DES-CHAMPS	79	79	86	63	78	70	91	80	468				468	547			
039 L'ORÉE-DES-BOIS	84	84	89	81	62	80	71	70	453				453	537	37		
040 LA VOLIÈRE	82	82	87	79	62	104	77	79	488				488	570			
043 DU GRAND-HÉRON	72	72	66	69	62	62	50	48	367				367	429			
044 AUX COULEURS-DU-SAVOIR	94	94	95	87	79	77	60	72	470	35			505	599			4
051 ST-ANDRÉ	30	30	29	28	40	29	23	32	181				181	211			
052 L'OASIS	38	38	36	35	33	40	50	32	226	21			247	285			4
053 ST-PHILIPPE	32	32	29	31	25	33	29	28	175				175	207			
054 ST-HERMAS			15	15	15	13	9	6	73				73	73			
055 ST-ALEXANDRE	40	40	38	37	31	42	44	35	227	27			254	294	8		4,25
056 ST-JULIEN	40	40	38	37	28	41	36	37	217	9			226	266	11		1
057 BOUCHARD	28	28	26	28	37	34	38	30	193				193	221			
058 DANSEREAU/ST-MARTIN	34	34	37	42	32	37	27	37	212				212	246	29		
PASSE-PARTOUT À VENIR																	
MEES-MSSS N/O (ratio 1/8)	-30	-30										5	5	-25			
TOTAL PRIMAIRE :	2091	2091	2203	2105	1965	2008	2078	1909	12268	383	5	5	12661	14752	222	6	48,25

En italique : CS PRÉSCO. 5 ANS (2091 + 22) = 2113 élèves
Écoles défavorisées : PRÉV. MEES PRÉSCO. 5 ANS = 2144 élèves
 44 élèves PRÉ-DEP 4
 Incluant 22 élèves du présco. 5 ans
 CS PRIMAIRE (12661-22) - 12639 élèves
 PRÉV. MEES PRIMAIRE = 12742 élèves
 4 ans milieu déf. :
 012 = 9 élèves
 056 = 11 élèves

ÉCOLES SECONDAIRES	RÉGULIER							TOTAL	CHEM. PART.		CLASSES SPÉCIALISÉES			TOTAL ÉCOLE	TEMPS PART.	PART. CONV.
	1	2	3	4	5	V1-V2	TEMP.		CONT.	C.S.	MSSS	N/O				
004 FRENETTE	199	220	218	194	176		1007						1021			
008 SAINT-STANISLAS	151	136	120	112	109		628						628			
010 POLY. SAINT-JÉRÔME	361	332	298	258	263	161	1673	37	60				2389			
Ecole internationale	130	136	132	129	92		619									
011 CAP-JEUNESSE	313	242	253	203	172		1183		108				1291			
041 DES HAUTS-SOMMETS	284	241	247	166	141	53	1132		40				1172			
042 DE MIRABEL	172	144	122	122	99		659						659			
059 POLY. LAVIGNE	182	187	178	189	155	63	954		118				1072			
026 LE PORTAGE																
032 LE TREMPIN																
033 DES-STUDIOS			45				45		264		34	30	64			
095 HORIZON-SOLEIL HAND.																
MEES-MSSS N/O (ratio 1/8)													14			
TOTAL SECONDAIRE :	1792	1638	1613	1373	1207	277	7900	37	604	102	30	14	8687	8718	CONV. qui sont dans TOTAL ÉCOLE	

TOTAL C.S. : 23439 / 23667
 Les prévisions MEES au secondaire excluent les 37 élèves à temps partiel.

Présco. 5 ans : Prévisions en fonction des données les plus récentes du MEES du 3 mars 2016
 Primaire : Vieillessement des effectifs élèves prévisionnels 2e distribution (30 juin 2016)
 Sec. 1ère : Effectifs prévisionnels en 6e année avec application moyenne taux de passage 4 dernières années par école
 Sec. 2e à 5e : Effectifs prévisionnels avec application moyenne taux de passage par école



PROVENANCE DES ÉLÈVES

École alternative de la Fourmière

Année scolaire 2016-2017

École	Présc.	1	2	3	4	5	6	Total
001 De La Durantaye			1				1	2
005 Dubois	3	2	2	2	2	3	2	16
006 Notre-Dame	1	2	4		1	3		11
007 Prévost	1	2	1	1	3	1		9
009 St-Jean-Baptiste	1	2		1	3		1	8
012 St-Joseph	3						2	5
013 Mariboisé	1	3	2	2	1			9
014 Horizon-Soleil		1	1	2	1		1	6
015 Ste-Paule		1		1			1	3
016 Bellefeuille		2	1	1	5	2	2	13
017 Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus					1			1
018 Quatre-Vents	2	1						3
019 Jean-Moreau	1		3	3	1	1	1	10
020 Sacré-Coeur	1	1	1	2	1	3	1	10
021 Val-des-Monts		2	2	3	2	3	1	13
022 Des Hauteurs	2			1		1	3	7
023 Des Hautbois	2							2
024 Ste-Anne			2			2		4
025 Mer-et-Monde	2	2		2	2	2	2	12
027 À l'Unisson								0
029 Des Falaises	1			1			2	4
030 De l'Envolée								0
031 Sans-Frontières	1	2	3	2	3	1	2	14
035 De La Source		2						2
036 Du Joli-Bois	2	1	1			1		5
037 Du Champ-Fleuri				1		1	1	3
038 De la Croisée-des-Champs	1							1
039 À l'Orée-des-Bois	2	2	3	2	4	3	2	18
040 De la Volière	1							1
043 Du Grand-Héron		1	1	1	1	1		5
044 Aux Couleurs-du-Savoir	2	3			1	1	1	8
051 St-André								0
052 L'Oasis								0
053 St-Philippe								0
054 St-Hermas								0
055 St-Alexandre								0
056 St-Julien								0
057 Bouchard								0
058 Dansereau/St-Martin								0
Ententes extraterritoriales	1							1
Total	31	32	28	28	32	29	26	206
Organisation scolaire le 9 septembre 2016								



PROVENANCE DES ÉLÈVES École Sainte-Thérèse Année scolaire 2016-2017

École	PréSCO.	1	2	3	4	5	6	7	Total
001 De La Durantaye					1		1		2
005 Dubois	2	4	7	6	3	3	6	1	32
006 Notre-Dame	2	2	2	6	3	3	4	4	26
007 Prévoist					1				1
009 St-Jean-Baptiste	2	3	4	5	6	5	6	1	32
012 St-Joseph		1			1		1		3
013 Mariboisé		1	1	3	2	2	3	3	15
014 Horizon-Soleil	1	1	1		2		3		8
015 Ste-Paule		1	2	3		3	1	1	11
016 Bellefeuille		2		1	1	1	3	1	9
017 Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	39	39	36	31	30	26	27		228
018 Quatre-Vents		1	1		2	2	1	1	8
019 Jean-Moreau				2	2	3	1	1	9
020 Sacré-Coeur	1			2		1	2		6
021 Val-des-Monts	1	1	1			1	2		6
022 Des Hauteurs			1		2	2	1		6
023 Des Hautbois								1	1
024 Ste-Anne	3				1	1	1	2	8
025 Mer-et-Monde	3		2	3	6	2	1		17
027 À l'Unisson									0
029 Des Falaises	1		1	1					3
030 De l'Envolée	1				1		1		3
031 Sans-Frontières		1	2	3	1	2	2		11
035 De La Source			1			1	1		3
036 Du Joli-Bois		2			3	3	1		9
037 Du Champ-Fleur					1				1
038 De la Croisée-des-Champs				1		1	1		3
039 À l'Orée-des-Bois	1	1		2	4	3	2		13
040 De la Volière						1			1
043 Du Grand-Héron	1		1	2		2			6
044 Aux Couleurs-du-Savoir			2	2	2	2	3		11
051 St-André									0
052 L'Oasis								1	1
053 St-Philippe									0
054 St-Hermas									0
055 St-Alexandre									0
056 St-Julien									0
057 Bouchard		1				2			3
058 Dansereau/St-Martin									0
Ententes extraterritoriales									0
Total	58	61	65	73	75	72	75	17	496
Organisation scolaire le 9 septembre 2016									



CHAPITRE I – SECTION I – DROITS DE L'ÉLÈVE**Article 1**

Toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447, à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où elle a atteint l'âge d'admissibilité jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où elle atteint l'âge de 18 ans, ou 21 ans dans le cas d'une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1).

Elle a aussi droit, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers, prévus par la présente loi et le régime pédagogique visé au premier alinéa ainsi qu'aux services éducatifs prévus par le régime pédagogique applicable à la formation professionnelle établi par le gouvernement en vertu de l'article 448.

L'âge d'admissibilité à l'éducation préscolaire est fixé à 5 ans à la date déterminée dans le régime pédagogique; l'âge d'admissibilité à l'enseignement primaire est fixé à 6 ans à la même date.

Article 4

L'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles de la commission scolaire dont il relève et qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence.

L'exercice de ce droit est assujéti aux critères d'inscription établis en application de l'article 239, lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, ou, s'il s'agit d'une école à projet particulier ou à vocation régionale ou nationale, aux critères d'inscription établis en application de l'article 240 ou 468.

L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport lorsque le transport requis pour cet élève excède ce qui est prévu par la commission scolaire.

CHAPITRE III – SECTION I – CONSTITUTION**Article 39**

L'école est établie par la commission scolaire.

L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense. Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Article 40

La commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles

CHAPITRE III – SECTION II – CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**Article 79**

Le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur:

- 1° la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école;
- 2° les critères de sélection du directeur de l'école;
- 3° (paragraphe abrogé).

Article 80

Le conseil d'établissement peut, dans le cadre de ses compétences, convenir avec un autre établissement d'enseignement de la commission scolaire de mettre en commun des biens et services ou des activités.

CHAPITRE V – SECTION IV – COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE**Article 193**

Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants:

- 1° la division, l'annexion ou la réunion du territoire de la commission scolaire;
 - 1.1° le plan stratégique de la commission scolaire et, le cas échéant, son actualisation;
- 2° le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;
- 3° la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école adoptée en vertu de l'article 212;
 - 3.1° la politique relative aux contributions financières adoptée en vertu de l'article 212.1;
- 4° (paragraphe abrogé);
- 5° la répartition des services éducatifs entre les écoles;
- 6° les critères d'inscription des élèves dans les écoles visés à l'article 239;
 - 6.1° l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école;

7° le calendrier scolaire;

8° les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ou du premier au second cycle du secondaire;

9° les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre les établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant que la commission scolaire retient pour ses besoins et ceux de ses comités;

10° les activités de formation destinées aux parents par la commission scolaire.

CHAPITRE V – SECTION VI – FONCTIONS ET POUVOIRS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Article 211 Chaque année, la commission scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée

Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Lorsque plus d'un établissement d'enseignement est établi dans les mêmes locaux ou immeubles, la commission scolaire détermine la répartition des locaux ou immeubles ou de leur utilisation entre ces établissements d'enseignement.

Dans le cas visé au troisième alinéa, la commission scolaire peut, à la demande des conseils d'établissement concernés, instituer un comité de coordination formé de représentants des conseils d'établissement et déterminer la répartition des fonctions et pouvoirs entre les conseils d'établissement et le comité de coordination, ainsi que les règles d'administration et de fonctionnement du comité de coordination.

La commission scolaire peut également nommer une même personne à la fonction de directeur de tous les établissements ainsi qu'un ou plusieurs adjoints pour chaque établissement. La commission scolaire détermine alors, après consultation des conseils d'établissement, la répartition des fonctions et pouvoirs entre le directeur et les directeurs adjoints.

Article 212

212. Sous réserve des orientations que peut établir le ministre, la commission scolaire, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopte une politique portant:

1° sur le maintien ou la fermeture de ses écoles;

2° sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école.

Cette politique doit notamment comprendre un processus de consultation publique, préalable à chacun de ces changements, qui doit prévoir:

1° le calendrier de la consultation;

2° les modalités d'information du public et plus particulièrement des parents et des élèves majeurs concernés incluant l'endroit où l'information pertinente sur le projet, notamment ses conséquences budgétaires et pédagogiques, est disponible pour consultation par toute personne intéressée de même que l'endroit où des informations additionnelles peuvent être obtenues;

3° la tenue d'au moins une assemblée de consultation et ses modalités;

4° la présence, lors d'une assemblée de consultation, du président de la commission scolaire et du commissaire de la circonscription concernée.

Cette politique doit également préciser que le processus de consultation publique débute par un avis public de l'assemblée de consultation donné, selon le cas:

1° au plus tard le premier juillet de l'année précédant celle où la fermeture d'école serait effectuée;

2° au plus tard le premier avril de l'année précédant celle où un changement visé au paragraphe 2° du premier alinéa serait effectué.

Article 217

La commission scolaire consulte les conseils d'établissement et les comités de la commission scolaire sur les sujets sur lesquels ils doivent être consultés et procède aux consultations publiques prévues par la présente loi.

Article 222

La commission scolaire s'assure de l'application du régime pédagogique établi par le gouvernement, conformément aux modalités d'application progressive établies par le ministre en vertu de l'article 459.

Pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève, la commission scolaire peut, sur demande motivée des parents d'un élève, d'un élève majeur ou d'un directeur d'école, l'exempter de l'application d'une disposition du régime pédagogique. Dans le cas d'une exemption aux règles de sanction des études visée à l'article 460, la commission scolaire doit en faire la demande au ministre.

Elle peut également, sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique, permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves. Toutefois, une dérogation à la liste des matières ne peut être permise que dans les cas et aux conditions déterminés par règlement du ministre pris en application de l'article 457.2 ou que sur autorisation de ce dernier donnée en vertu de l'article 459.

Article 222.1

La commission scolaire s'assure de l'application des programmes d'études établis par le ministre en vertu de l'article 461.

Cependant, une commission scolaire peut, à la demande du directeur d'une école, après consultation des parents de l'élève et sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique, dispenser d'une matière prévue au régime pédagogique un élève qui a besoin de mesures d'appuis dans les programmes de la langue d'enseignement, d'une langue seconde ou des mathématiques; la dispense ne peut toutefois porter sur l'un ou l'autre de ces programmes.

En outre, une commission scolaire peut, avec l'autorisation du ministre et aux conditions qu'il détermine, permettre à une école de remplacer un programme d'études établi par le ministre par un programme d'études local dans le cas d'un élève ou d'une catégorie d'élèves incapables de profiter des programmes d'études établis par le ministre. Un tel programme d'études local est soumis par la commission scolaire à l'approbation du ministre.

Article 236

La commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école.

Article 239

La commission scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire après consultation du comité de parents.

Les critères d'inscription doivent donner la priorité aux élèves qui relèvent de la compétence de la commission scolaire et, dans la mesure du possible, aux élèves dont le lieu de résidence est le plus rapproché des locaux de l'école. Ils doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves; copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement.

Les conditions ou critères d'admission à un projet particulier ne doivent pas servir de critères d'inscription des élèves dans une école; ils ne peuvent avoir pour effet d'exclure de l'école de son choix l'élève qui a le droit d'être inscrit dans cette école en application des critères visés au premier alinéa.


Article 240

Exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, la commission scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période qu'il détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse.

La commission scolaire peut déterminer les critères d'inscription des élèves dans cette école.



**Cadre de réalisation du
PLAN ANNUEL DE RÉPARTITION
DE LA CLIENTÈLE
2017-2018**

ÉTAPE	ACTIVITÉ	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
1.	Dépôt en CCG du cadre de réalisation PARC.	Directeur du service	Le 15 septembre 2016
2.	Adoption par le Conseil des commissaires des principes directeurs, des objectifs, de l'échéancier de réalisation et du plan de consultation.	Directeur du service	Le 20 septembre 2016
3.	Envoi du cadre de réalisation aux directions d'école.	Directeur du service	Le 21 septembre 2016
4.	Plénier avec le conseil des commissaires sur la présentation et l'élaboration du document qui servira à titre de projet officiel dans le cadre de la consultation.	Directeur du service	Le 27 septembre 2016
5.	<p>Consultation des directions d'école par secteur géographique pour dégager des hypothèses de solution pour les situations problématiques.</p> <p><u>Dates des rencontres :</u></p> <p><u>Secteur 1</u> (023, 024, 025, 039, 040) (8 h 30 à 10 h) 26 septembre</p> <p><u>Secteur 2</u> (001, 007, 013, 028, 016, 030, 035, 044) (10 h 30 à 12 h) 26 septembre</p> <p><u>Secteur 3</u> (005, 006, 009, 012, 014, 017) (8 h 30 à 9 h30) 27 septembre</p> <p><u>Secteur 4</u> (015, 019, 020, 021, 022, 036, 037, 029, 31,43) (10 h à 11h) 27 septembre</p> <p><u>Secteur 5</u> (018, 027,038) (11 h à 12h) 27 septembre</p> <p><u>Secteur Argenteuil</u> (058, 053, 057, 052, 056, 051, 054, 055) (13 h30 à 14 h30) 27 septembre</p> <p><u>Secteur Secondaire</u></p>	<p>Directeur du service</p> 	Lundi 26 septembre et mardi 27 septembre 2016
6.	Adoption au conseil des commissaires du projet officiel dans le cadre de la consultation.	Directeur du service	Le 4 octobre 2016

ÉTAPE	ACTIVITÉ	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
7.	Envoi du document officiel de consultation aux directions d'école.	Directeur du service	Le 6 octobre 2016
8.	Consultation des différentes instances.	Directeur du service	Du 7 octobre 2016 au 2 décembre 2016
9.	Rencontre avec les directions d'école et leur président.	Directeur du service	11 et 13 octobre 2016
10.	Rencontre avec le comité de parents.	Directeur du service	Le 24 octobre 2016
11.	Date limite retour de la consultation.	Tous les groupes consultés	Le 2 décembre 2016
12.	Comité plénier sur le plan annuel de répartition de la clientèle.	Directeur du service	Le 17 janvier 2017
13.	Adoption du PARC 2017-2018 par le conseil des commissaires.	Directeur du service	Le 24 janvier 2017
14.	Diffusion de l'information au sujet du plan annuel de répartition de la clientèle.	Directeur du service	Le 25 janvier 2017 si adopté
15.	Informé le MEES de tous changements de secteur pour que les cartes (et prévisions) soient ajustées en conséquence.	Directeur du service	En février 2017

Les principaux objectifs du plan annuel de répartition de la clientèle sont, entre autres, de maximiser l'utilisation de tous les locaux et de permettre à chaque établissement scolaire de réaliser pleinement sa mission, dans le respect des priorités établies, tout en favorisant la proximité des services nonobstant les limites territoriales des municipalités et des villes, mais bien, en tenant compte du vaste territoire à desservir.

Les modifications apportées au plan annuel de répartition de la clientèle suite à la consultation résultent des commentaires reçus des conseils d'établissement et des plus récentes analyses de démographiques en collaboration avec nos différents partenaires. La période de consultation se déroulait du 6 octobre au 2 décembre 2016.

SECTEUR 1

OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-COLOMBAN

Pour les élèves qui devaient être transférés de l'école des Hautbois vers l'école Mer-et-Monde, les modifications proposées ne seront pas appliquées pour la rentrée 2017-2018. Les 47 élèves ciblés pourront demeurer à l'école des Hautbois pour l'année scolaire 2017-2018.

SECTEUR KENNA (des Hautbois vers nouvelle école Saint-Colomban) Les modifications proposées sont maintenues, à l'exception du secteur Curé-Pressault qui possède maintenant un accès piétonnier à l'école des Hautbois.

SECTEUR 5

OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE MIRABEL

SECTEUR ÉCUME (au sud de la rue du Boisé) Seront déplacées vers l'école la Croisée-des-Champs.

SECTEUR MÉLÈZES (au nord de la rue du Boisé) Les élèves qui fréquentent déjà l'école Saint-Jean-Baptiste poursuivront par attrition à cette école. Le **SECTEUR MÉLÈZES** (au nord de la rue du Boisé) appartiendra dorénavant à l'école Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus. Tous les nouveaux élèves de ce secteur devront s'y inscrire.

SECTEUR ROGER et SECTEUR JASMIN Les élèves qui seront en 6^e année et fréquentant déjà l'école aux Quatre-Vents et Unisson pourront poursuivre leur scolarisation à leur école.

SECTEUR ARGENTEUIL

TRANSFERT DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-JULIEN VERS L'ÉDIFICE LE PARALLÈLE.

SECTEUR POMMETIERS La section de la zone 1 incluant les rues Hamford, Mady, Rodrigue, du docteur Rigby, Mountainview et Cottingham demeureront à l'école l'Oasis. Pour le reste du **SECTEUR POMMETIERS**, les modifications proposées sont maintenues. Les élèves qui seront en 6e année et fréquentant déjà l'école l'Oasis pourront poursuivre leur scolarisation à leur école.

SECTEUR MARY (Saint-Alexandre vers Saint-Julien) Les élèves qui fréquentent déjà l'école Saint-Alexandre pourront poursuivre par attrition à cette école. Tous les nouveaux élèves de cette zone devront s'inscrire à l'école primaire St-Julien.

